



# RAPPORT ANNUEL 2023

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES  
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EAUX USÉES**



angers Loire  
métropole  
communauté urbaine

# Sommaire

<b>Le mot du Vice-Président</b>	p 1-3
<b>Temps forts 2023</b>	p 4
<b>Chiffres clés</b>	p 5
<b>Territoires et modes de gestion</b>	p 6-7
<b>Les moyens humains</b>	p 8-9
<b>Les missions des services</b>	p 10-32
Usine de production d'eau potable	p 10-12
Exploitation du réseau d'eau potable	p 13-15
Assainissement	p 16-18
Baumette	p 19
Clientèle	p 20-22
Service Administratif et Financier	p 23-24
Service Études et Travaux	p 25-28
Service d'Expertise et Système d'Information	p 29
Qualité Méthode Sécurité	p 30
Centre Technique	p 31-32
<b>Focus Métier : Maintenance Assainissement</b>	p 33
<b>Cycle de l'eau</b>	p 34-35
<b>Les moyens financiers</b>	p 36-42
<b>Les annexes</b>	p 43-45
<b>Les indicateurs</b>	p 46-49
<b>Qualité de l'eau distribuée en 2023</b>	p 50-52

# Le mot du Vice-Président Jean-Paul Pavillon



## LES FAITS MARQUANTS

### Un été 2023 qui reproduit une période de sécheresse plus longue

2023 est une année record en ce qui concerne la période d'étiage de la Loire.

Rappelons en quelques mots le contexte particulier de notre périmètre.

Nous possédons une usine de production d'eau potable dépendant exclusivement de la ressource Loire. Les prélèvements se font directement en eau superficielle à hauteur de 50 à 60 % de nos besoins. Les prélèvements en eau superficielle de Loire se font soit à Monplaisir (prise d'eau classique) ou près de l'usine de production d'eau potable (prise d'eau de secours). Les besoins sont complétés par les captages implantés dans la nappe d'accompagnement de la Loire (zone alluviale).

En ce qui concerne les eaux superficielles, le débit de la Loire est certes important, mais nous sommes surtout attentifs à la hauteur de la Loire. Celle-ci se déverse en effet gravitairement dans un ouvrage de prise d'eau pour éviter l'ensablement de nos pompes. Passée une certaine côte, cette déverse ne se fait plus, stoppant l'alimentation du pompage principal.

Pour ce qui est de nos captages dans la nappe alluviale, nous surveillons l'évolution dans le temps de différents niveaux : le niveau statique de la nappe (pompes à l'arrêt) et le niveau dynamique (pompes en fonctionnement).

Le débit de Loire et sa hauteur ont atteint des valeurs critiques durant l'été 2023, enclenchant des arrêtés préfectoraux de restrictions d'usage de l'eau jusqu'au niveau « alerte renforcée » le 17 octobre ! Nous voyons là l'effet combiné de la sécheresse et de la faible quantité d'eau en réserve dans les barrages de Naussac et Villerest qui ont soutenu à minima l'étiage de la Loire.

Dans le même temps, près de 90 % des cours d'eau du territoire d'Angers Loire Métropole étaient à sec.

Et 15 jours après le passage en « alerte renforcée », nous avons connu notre première période d'inondation avec des pluies intenses, qui ont levées les arrêtés de restriction d'usage.

Malgré ces événements de dérèglement climatiques intenses et longs, nous n'avons pas connu en 2023 de situation mettant en danger notre capacité de production ou de distribution. Mais ces constats qui se répètent et s'intensifient nous obligent à engager une réflexion autour d'une stratégie à long terme sur le Grand Cycle de l'Eau et qui cherche à embrasser la problématique au-delà de ses frontières administratives.

La collectivité a donc initié un groupe de travail, regroupant plusieurs directions, afin d'établir un document cadre. La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial a bien évidemment co-piloté et participé à sa rédaction.

L'objectif est d'adopter cette stratégie du Grand Cycle de l'Eau lors d'un conseil communautaire du premier trimestre 2024.

Les orientations de ce document cadre seront enfin déclinées en plan d'actions à l'échelle de la collectivité, des acteurs et partenaires du grand cycle de l'eau, en englobant la vision Loire à l'échelle de son bassin.

### Une gestion vertueuse confortée par le renouvellement de notre certification ISO 9001

Angers Loire Métropole continue par ailleurs de mener son action de gestion responsable et durable de son patrimoine et du bien précieux qu'est l'eau.

Nous continuons notre effort de renouvellement accéléré de notre parc de stations d'épuration. La nouvelle station d'épuration de Feneu a été réceptionnée et les travaux de renouvellement de la STEP de Saint-Léger-de-Linières ont démarré pour un achèvement prévu en juillet 2024. Le dossier Loi sur l'eau pour la STEP de Savennières est dans son étape de finalisation.

La rénovation de l'ouvrage majeur de transfert des eaux usées « Toublanc » vers la STEP de la Baumette est terminée. C'est 25 % des effluents d'eaux usées allant à la Baumette qui vont transiter de façon sécurisée.

Nous continuons les travaux de rénovation de l'usine d'eau potable. L'année 2023 a été consacrée à rédiger le cahier des charges afin de lancer une consultation visant à inspecter les ouvrages de génie civil en 2024 et 2025.

Cet état des lieux viendra compléter celui qui a été mené sur l'ensemble des réservoirs (bâches d'eau de stockage au sol et châteaux d'eau). Un programme de rénovation en découlera pour les années prochaines.

L'ensemble des activités de la Direction a fait l'objet d'un audit de renouvellement de la certification ISO 9001. En fin d'année, deux auditeurs mandatés par l'Afnor sont venus s'assurer de la conformité des pratiques de la Direction au référentiel de procédures et modes opératoires. Le verdict est sans appel : aucune non-conformité, des points forts recensés mais aussi, et c'est normal, des pistes d'amélioration. C'est le travail rigoureux d'un collectif qui est ainsi récompensé et je profite de cette occasion pour saluer l'ensemble des collaborateurs de la Direction pour cette réussite.

### **Un service performant adossé à un système d'information rénové, pour un coût maîtrisé**

La veille technologique, la modernisation et sécurisation des équipements ainsi que l'attachement des agents d'Angers Loire Métropole au service public rendu restent le fondement du travail qui permet de garantir l'ensemble des services à un coût parfaitement maîtrisé.

La formation continue de nos agents est aussi un facteur clé pour la délivrance, en toute sécurité pour les collaborateurs, d'une même qualité de service pour tous les usagers et entreprises et ce, sur l'ensemble du territoire.

ALM continue donc sa révolution informatique, avec un objectif d'interopérabilité fort entre les systèmes, via un entrepôt de données structuré, cette transformation devant nous aider dans la prise de décision stratégique à moyen et long terme et guider nos investissements futurs.

Cette performance conduit à des résultats tangibles. On peut rappeler, par exemple, que le prix unique du litre d'eau potable sur le territoire, acheminé 24h/24 chez chaque usager de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole, est de 0,0039 €/litre (à titre de comparaison : le prix moyen d'une eau de source est d'environ 0,14 €/litre – Source site internet « Syndicat des eaux de sources »).

Ce prix nous place dans les EPCI les moins chères de la région avec un ratio de renouvellement des infrastructures notablement supérieur à la moyenne nationale. Pour rappel, le budget investissement pour l'entretien et le renouvellement du réseau d'eau potable a dépassé 8,28 millions d'euros sur l'exercice 2023, avec 14,03 km de canalisations remplacées. Ces travaux et la recherche permanente des fuites ont permis d'économiser plusieurs centaines de milliers de m<sup>3</sup>.

### **Assainissement - Exploitation de la station d'épuration de la Baumette**

Nous avons notifié en 2022 un marché pour la mise en œuvre d'une ferme photovoltaïque sur le site de la station d'épuration de la Baumette. Les travaux de pose des panneaux photovoltaïques se sont terminés en Juin et le transformateur est arrivé plus tard en fin d'année, suite à des problèmes d'approvisionnement. Nous attendons avec impatience la mise en production en 2024 pour concrétiser ce beau projet. Nous continuons de porter haut notre volonté et ambition à contribuer ainsi à la trajectoire de transition écologique d'Angers Loire Métropole.

L'ensemble des travaux reste autofinancé par le service au travers du prix de l'eau dont l'évolution sur les dernières années intègre par anticipation cette phase exceptionnelle.

### **Assainissement – Un patrimoine composé de canalisations et de stations d'épuration périphériques performantes**

Angers Loire Métropole mettant au premier plan la qualité environnementale de son territoire, des investissements importants sont mis en œuvre tous les ans sur l'ensemble de ses installations.

La qualité des rejets et les objectifs de reconquête de la qualité des milieux naturels continuent d'être une priorité.

Ses systèmes d'assainissement sont composés de près de 1300 km de canalisations, et de plus de 210 stations de relèvement alimentant 41 stations d'épuration.

L'inspection télévisée par caméra des canalisations d'assainissement fait partie de l'activité du service Assainissement.

Les travaux identifiés dans le schéma directeur assainissement et déclinés dans un plan pluriannuel d'investissement se poursuivent. D'importants travaux de remise aux normes sur la mesure des surverses aux milieux naturels ont été entrepris en 2023 et se poursuivront encore en 2024.

La coordination des travaux sur le territoire est une préoccupation de tous les instants et c'est ainsi que nous commençons dès maintenant la réflexion sur le renouvellement de la station d'épuration de Brain sur l'Authion. En effet, le nouveau centre pénitentiaire va voir le jour sur la commune de Loire Authion, entraînant la rénovation anticipée de la station actuelle pour recevoir les nouveaux flux. Le planning est serré, mais nous tiendrons nos engagements de livraison de l'ouvrage pour 2027.

En 2023, près de 12 km de réseau ont été renouvelés, pour un montant de 8 millions d'euros alloués à la gestion patrimoniale.

Mais les infrastructures continuent de vieillir, en recevant une charge croissante et subissant de nouvelles contraintes, notamment du fait de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'augmentation du trafic routier sur nos voiries. Les efforts de renouvellement en assainissement doivent donc se poursuivre dans le futur, voire s'intensifier.

Nous visons par ailleurs en permanence l'équilibre budgétaire dans une vision prospective, accompagné d'une réduction constante de la dette. Cela s'est traduit concrètement cette année par un remboursement anticipé de celle-ci à hauteur de 3,7 millions d'euros.

Notre engagement est de léguer aux générations futures des ouvrages en « ordre de marche », ainsi qu'une situation financière saine.

## ANALYSE COMPARATIVE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La FNCCR a mis en place un outil d'analyse et de mise en perspective des caractéristiques des services d'eau et d'assainissement, rendant objectives les comparaisons multicritères entre collectivités et permettant de faciliter la compréhension de la formation du prix de l'eau et de l'assainissement. Elle offre des analyses complètes et individualisées, proposant une progression continue de la performance de nos services grâce à l'identification de pistes d'amélioration concrètes. Cette analyse comparative favorise l'échange des pratiques entre collectivités sur des problématiques partagées (techniques, comptables, réglementaires, etc.).

En y participant, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement d'Angers Loire Métropole obtient une tendance nationale, qui permet de se situer à un instant donné et d'observer les évolutions, en se comparant à d'autres structures similaires, sur la base de mêmes critères, repris d'une année sur l'autre.

Le rapport complet, détaillé et illustré est accessible à l'ensemble des acteurs des services d'eau et d'assainissement, et notamment aux élus.

Globalement, Angers Loire Métropole se situe dans la tranche des très bons élèves : rendement de réseau eau potable de plus de 89 %, excellente conformité de l'eau, taux de renouvellement des réseaux proche de 2 fois supérieur à la moyenne nationale, durée d'extinction de la dette inférieure à 2 ans et un prix TTC inférieur à la moyenne nationale et dans le top 5 inférieur du département.



# Temps forts 2023

## 21 JANVIER

Portes ouvertes ETSCO pour valoriser les métiers de l'eau, de l'assainissement et du pluvial

## 7 FÉVRIER AU 10 MARS

Made in Angers

Ce ne sont pas moins de 117 personnes qui ont profité d'une visite guidée de la station d'épuration des eaux usées de la Baumette

## 3 ET 4 MARS

Finales régionales Worldskills (Olympiades des métiers) – Médaille d'Argent pour Maximilien LOUIS – Apprenti d'Angers Loire Métropole

## 22 MARS

Journée mondiale de l'eau au Plessis Macé avec présence de gauche à droite : Pierre ORY (Préfet de Maine-et-Loire), Florence DABIN (Présidente du Département de Maine-et-Loire), Franck POQUIN, (Conseiller départemental et Vice-Président d'Angers Loire Métropole) et Marie-Jo HAMARD (Conseillère départementale)

## JUIN

Finalisation de l'installation de la ferme photovoltaïque à la STEP de la Baumette

## 5 JUIN AU 23 OCTOBRE

Transmission tous les lundis de la lettre info sécheresse

## 11 OCTOBRE

Création de la page « entreprise » LinkedIn « Eau Assainissement Pluvial – Angers Loire Métropole »

## 21 NOVEMBRE

Renouvellement de la certification ISO 9001 maintenue depuis 20 ans

## 30 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE

Forum de l'orientation au Parc Expo d'Angers avec un pôle métiers Eau et Environnement animé par la DEA, l'ETSCO, Veolia et Inovalys



MADE IN ANGERS



SERVICE MÉTALLERIE AVEC MAXIMILIEN LOUIS ET SA RÉALISATION DES WORLDSKILLS



JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU



FORUM DE L'ORIENTATION

# Chiffres clés

## LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRODUCTION D'EAU

20 691 298 m<sup>3</sup> d'eau brute prélevés

18 776 062 m<sup>3</sup> d'eau potable mise en distribution

53 807 m<sup>3</sup> d'eau potable produite sur l'usine en moyenne journalière

66 056 m<sup>3</sup> volume jour de pointe

## LES CHIFFRES CLÉS DE LA DISTRIBUTION

102 227 abonnés eau (branchements actifs)

2 416 km de réseau

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

91 696 abonnés

1 314 km de réseau

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

8 271 abonnés en assainissement individuel

7 790 installations contrôlées dont 4 653 conformes (depuis la mise en place du service)

## LES CHIFFRES CLÉS DE LA CLIENTÈLE

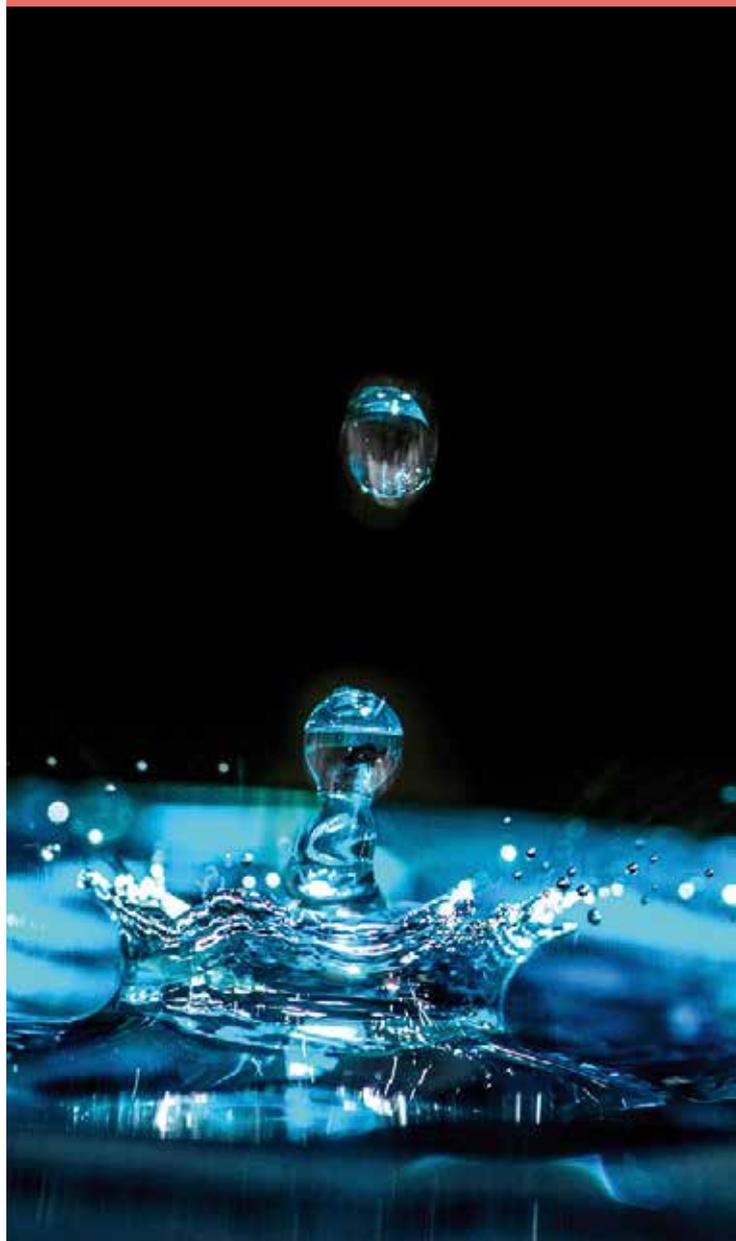
137 133 relèves de compteur radio réalisées

2 189 lectures visuelles de contrôle

31 171 appels téléphoniques traités

210 967 factures émises pour 15 912 373 m<sup>3</sup> facturés

Prix de l'eau : 3.93€/m<sup>3</sup> soit 1 000 litres donc 0,00393 €/L  
(base calcul pour une facture 120 m<sup>3</sup>, compteur ≤20mm)



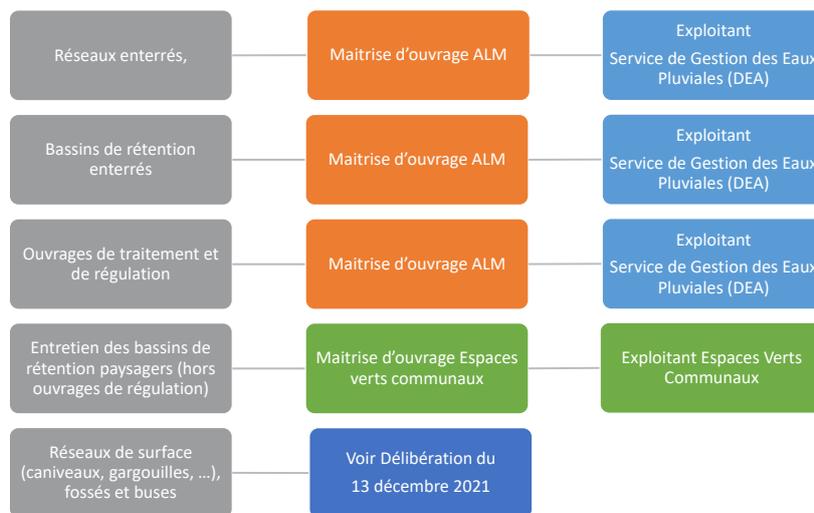
# Territoires et modes de gestion

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la compétence eaux pluviales est exercée de manière opérationnelle à l'échelle du territoire d'Angers Loire Métropole via un service dédié, créé et intégré à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

Un découpage de responsabilité d'exploitation selon la nature du patrimoine a été choisi par la collectivité :

- Service de Gestion des Eaux Pluviales : patrimoine enterré (collecteurs, regards, boîtes d'avaloirs, bassins de rétention enterrés, ouvrages hydrauliques de régulation, postes de relèvement) + entretien des parties hydrauliques des bassins de rétention paysagers,
- Service de la Voirie Communautaire : patrimoine aérien considéré comme accessoire de voirie (caniveaux, gargouilles, fossés, buses, grilles d'avaloirs),
- Bassins de rétention et ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales à ciel ouvert : entretien.

## Schéma découpage de responsabilité d'exploitation selon la nature du patrimoine



Sur le patrimoine enterré exploité par le service « Eaux Pluviales » de la DEA, les missions d'hydrocurage se réalisent suivant le découpage suivant :

- sur Angers : exploitation du patrimoine en régie ;
- Sur le reste du territoire : exploitation du patrimoine via des marchés de prestation de service.

Cette méthode d'exploitation nous permet une certaine réactivité sur le territoire très urbain d'Angers, cependant, le ou les marchés de prestation de service ont pour périmètre la totalité du territoire pour une qualité de service équivalente.

## Pluvial : carte du territoire répartition régie/délégation



**Interventions en régie sur Angers + Urgences sur le reste du territoire**

**Interventions déléguées à des prestataires sur le reste du territoire**



Pas d'astreinte « eaux pluviales »

## Le service a aussi pour mission de recenser la totalité des ouvrages de gestion des eaux pluviales suite à la prise de compétence.

Enfin, le service déploie la nouvelle politique de gestion intégrée des eaux pluviales, prônant l'infiltration de l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe. Cette nouvelle politique n'a plus à prouver les impacts positifs en termes d'environnement (réduction des îlots de chaleur, recharge des nappes, biodiversité) et en termes de gestion des risques (diminution des inondations par ruissellement).

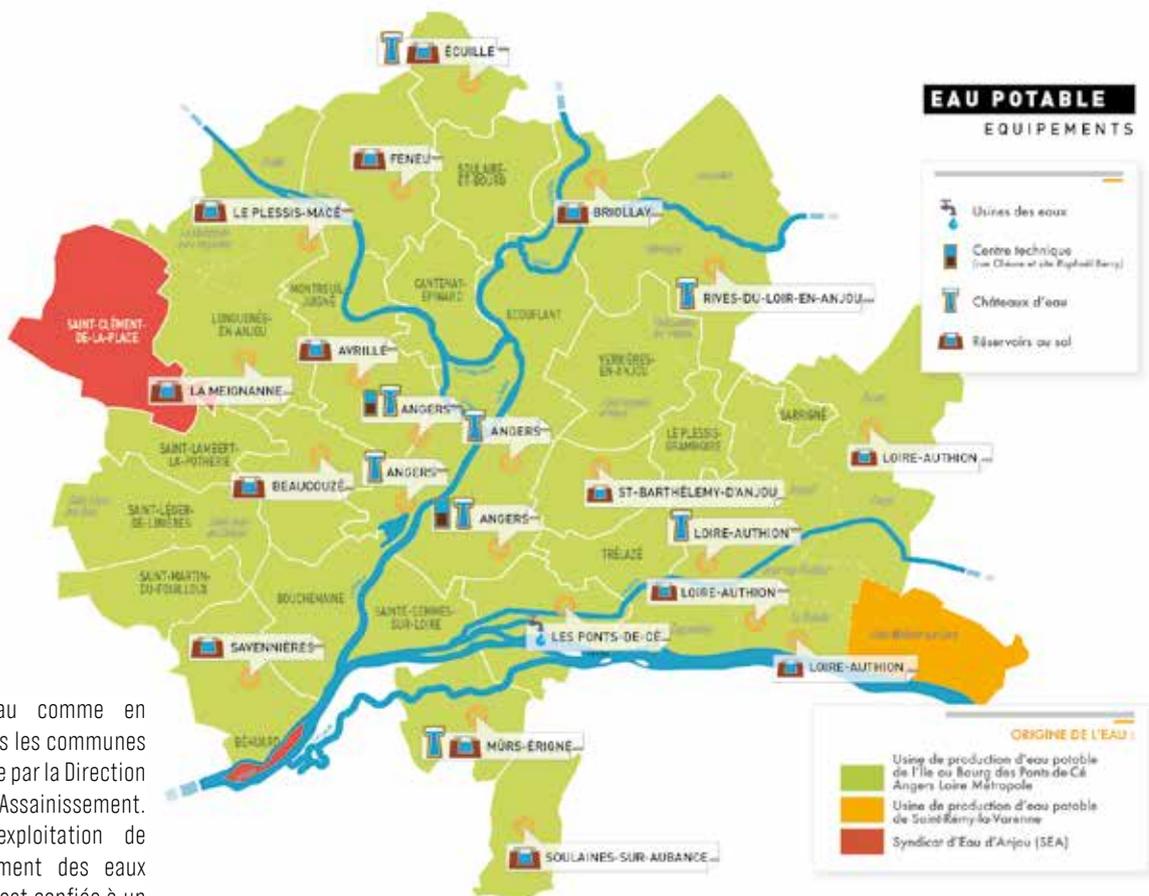
Ce sont donc désormais ces 3 compétences (eau, assainissement et pluvial) qui sont regroupées dans différents sites répartis sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole, les sites les plus « conséquents » étant :

- Le site de la rue Chèvre à Angers qui regroupe l'agence clientèle, les services administratifs et la direction, les services d'exploitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales mais également le magasin et la métallerie
- Le site rue Berry à Angers qui regroupe une partie des agents et équipements du service d'exploitation du réseau d'eau potable ainsi que les engins de chantier
- L'usine de production d'eau potable des Ponts-de-Cé qui regroupe les équipements de production ainsi que les agents en charge de la production d'eau potable, du contrôle et de la pédagogie de l'eau et de la maintenance des équipements de l'usine et des réservoirs de stockage
- La station de traitement des eaux usées de la Baumette à Angers, qui traite le plus gros volume d'eaux usées.

## Eau potable, assainissement et eau pluviale : la gestion d'Angers Loire Métropole



La quasi-totalité des 29 communes d'Angers Loire Métropole est alimentée avec l'eau potable produite par l'usine de production des Ponts-de-Cé (excepté (excepté Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Mathurin-sur-Loire et Béhuard), les réservoirs de stockage sont répartis sur l'ensemble du territoire.



Depuis 2021, en eau comme en assainissement, toutes les communes sont exploitées en régie par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. Désormais, seule l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de la Baumette est confiée à un prestataire privé.

# MOYENS HUMAINS



Moyenne d'âge : 44 ans

L'humain est au centre des préoccupations quotidiennes de la Direction Eau et Assainissement (DEA). L'implication du directeur, de la responsable RH et des managers permet de veiller au bien-être des agents.

En effet, la vie est parfois semée d'obstacles et peut rendre l'activité professionnelle plus compliquée. La DEA accompagne les collègues, selon les situations, dans des changements de parcours professionnels, des repositionnements suite à des problématiques de santé, des retours au travail de manière progressive, etc. La DEA adapte l'accompagnement selon les difficultés rencontrées, tant sur le plan professionnel que personnel si des leviers internes le permettent.

Le bien-être au travail c'est du « gagnant/gagnant », alors il est essentiel d'apporter les meilleures conditions de travail possibles. Par exemple, la majeure partie des agents opérateurs travaille en journée continue. Cela permet à la fois d'apporter un bon équilibre vie pro/vie perso à l'agent et de rendre le service public plus efficient.

Concrètement, la DEA, c'est 241 agents qui œuvrent chaque jour pour assurer la production et la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, les missions de contrôle, de conseils et de support associées.

## Les missions exercées au sein de la DEA sont à la fois :

- **techniques** : agents chargés de l'exploitation des réseaux, agents de conduite d'usine ou de STEP, agents d'entretien des stations de relèvement, métalliers/forgeons, électromécaniciens, maçons-canaliseurs, conducteurs d'engins de chantier et de poids lourds, magasiniers, agents de contrôle de bon raccordement, agents chargés du suivi des rejets des industriels, du contrôle des assainissements non collectifs, agents de maintenance, agents d'exploitation clientèle, chargés de projets et de travaux, dessinateurs, etc.
- **administratives** : chargés de portefeuille clients, conseillères clientèle, assistants des services, comptables, etc.
- **de management** : responsables de service, responsables de secteur ou d'unité, techniciens, etc.
- **d'expertises et de systèmes d'information** : modélisateur hydraulique, chargé de la supervision et de la GMAO, géomaticien, automaticien, etc.

## La DEA, c'est aussi un plan de formations et de montées en compétences adapté :

Afin de maintenir ou faire évoluer les compétences et connaissances de chacun et de se conformer aux exigences réglementaires pour le bon fonctionnement du service public, la DEA réalise des formations :

- métiers pour renforcer les connaissances théoriques et pratiques sur des thématiques spécifiques,
- liées à la santé et la sécurité sur des thèmes variés tels que le CACES

(Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité), le CATEC (Certificat d'Aptitude pour le Travail en Espaces Confinés), l'AIPR (Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux), les habilitations électriques, l'amiante, SST (Sauveteur Secouriste du Travail), marquage piquetage, signalisation temporaire de chantier, etc.

- en informatique pour la prise en main de nouveaux logiciels ou leurs évolutions,
- en management et communication,
- pour évolution de carrière : préparation des concours et examens professionnels,
- d'intégration.

## L'apprentissage au sein de la DEA

Chaque année, la DEA participe également à la formation d'apprentis avec un double objectif, celui de permettre à un jeune d'acquérir de l'expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement et celui de tenter de répondre à la pénurie de certains profils. Les 6 apprentis continuant leur parcours au sein de nos équipes ou bien les ayant rejoints à la rentrée 2023 sont des jeunes se formant à un :

- BTS Métiers de l'eau à l'Usine de production d'eau potable
- CAP Métallier au Centre Technique
- BAC Professionnel Métallier au Centre technique
- 3 CAP Canaliseurs au sein du service Exploitation du réseau d'eau potable

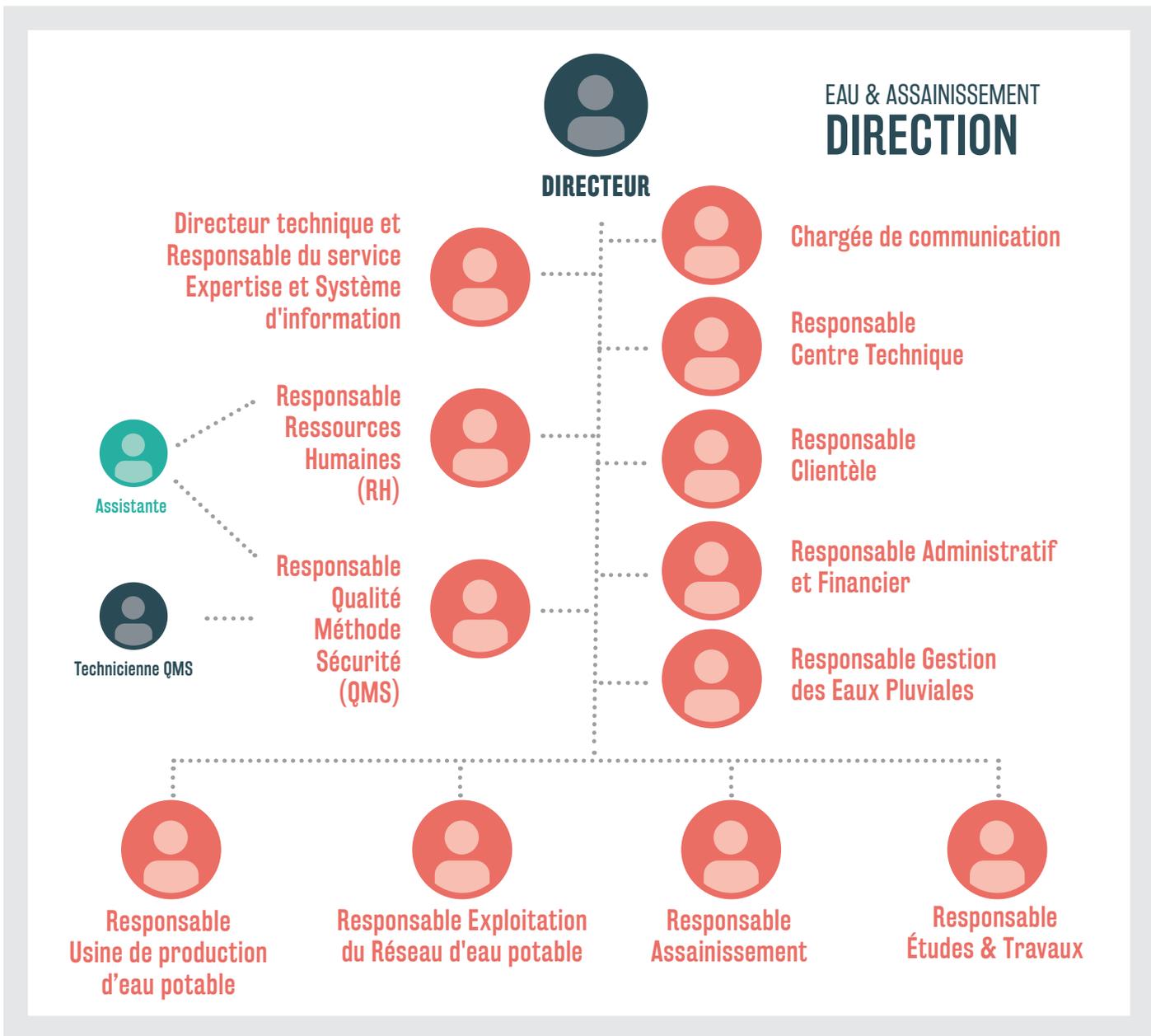
## Des métiers qui évoluent face aux enjeux réglementaires

Dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, les réglementations se renforcent, les technologies évoluent sans cesse et nous amènent à moderniser nos équipements et nos modes de fonctionnement.

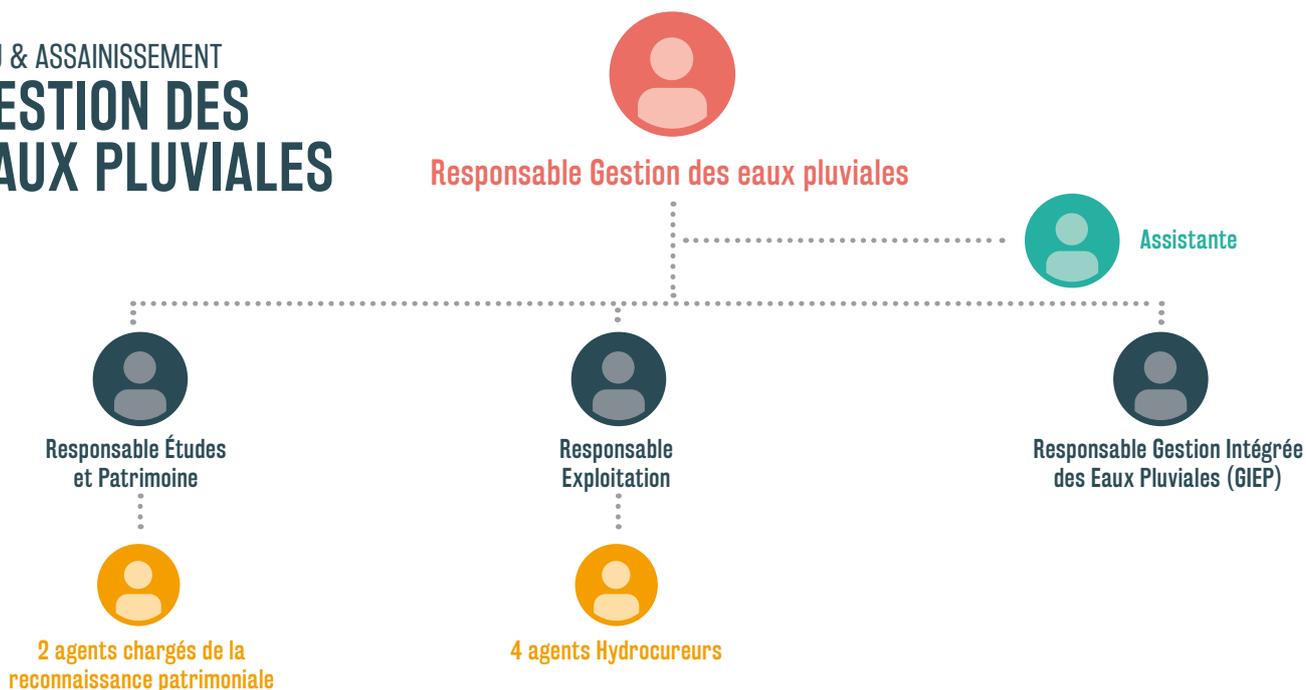
Considérée comme un opérateur d'activités sensibles, la DEA s'est engagée depuis 2022 à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Garantir et protéger les accès physiques de l'intégralité des installations et équipements de la DEA,
- Mettre en place la cyber sécurisation de ses systèmes pour assurer la protection des serveurs informatiques, de la chaîne de collecte et de la transmission des informations.

L'arrivée d'un ingénieur automaticien et le futur recrutement d'un ingénieur sûreté permettront de répondre à ces enjeux réglementaires.



## EAU & ASSAINISSEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES



# Les missions des services

## USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE



LES PRINCIPALES MISSIONS DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SONT LA FOURNITURE EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ D'UNE EAU POTABLE

### LES ÉQUIPEMENTS

#### La filière de traitement d'eau potable

**1- Mélange des eaux** : les eaux brutes ont pour origine la Loire ou la nappe d'accompagnement du fleuve. Elles sont mélangées à leur arrivée sur l'usine.

**2- Prétraitement** : étape de préparation à la décantation. Les eaux sont pré-ozonées et pré-acidifiées afin d'oxyder les matières dissoutes et de les faire précipiter. Ensuite, c'est l'étape de coagulation-floculation. L'objectif est de regrouper les matières en suspension afin de former un « floc » plus facile à décanter. Du charbon actif en poudre y est également ajouté pour adsorber les polluants organiques comme les pesticides.

**3-Décantation** : c'est la première étape de clarification des eaux. Les floccs vont être piégés sur un lit de boues et les eaux clarifiées sont récupérées par surverse pour être envoyées à l'étape suivante. Les boues issues de la décantation sont envoyées à la station de traitement des boues afin d'y être traitées.

**4-Filtration** : les eaux clarifiées traversent un lit de billes d'argile expansée d'environ 1 mètre d'épaisseur. Les matières indésirables sont retenues dans les microcavités présentes en surface des billes d'argile et dans les interstices entre les billes.

**5-Ultrafiltration** : c'est l'étape d'affinage de l'eau. L'eau filtrée est injectée dans des membranes dont le diamètre des pores de sortie est 1/100µm. Le but est de bloquer tout ce qui est d'une taille supérieure et notamment les virus et les bactérie, tout en conservant les propriétés intrinsèques de l'eau comme les sels minéraux.

**6-** Les eaux sont ensuite stockées, dans une citerne de 20 000 m<sup>3</sup> située sur l'usine, puis chlorées afin d'être acheminées sur le réseau de distribution.

#### Le traitement des boues

Les refus de filtration sont acheminés vers la station de traitement des boues située sur la levée de Belle-Poule aux Ponts-de-Cé. Les boues sont :

**1- Épaissies** : stockage dans 2 épaisseurs pour les faire décanter. Les eaux de surverse retournent au milieu naturel.

**2- Centrifugées** : les boues épaissies passent par une centrifugeuse dont le but est d'en extraire le maximum d'eau. Les boues sortent de la centrifugeuse à 30 % de siccité (elles contiennent encore 70 % d'eau, mais la boue est « pelletable »)

**3- Chaulées** : le chaulage permet la stabilisation des boues et leur hygiénisation.

**4- Stockées** : Les boues sont ensuite stockées dans des bennes avant d'être évacuées.

100 % des boues produites sont valorisées en agriculture via un plan d'épandage validé par arrêté préfectoral du 17/11/2010. 1 555,54 Tonnes de sédiments ont été épandues sur une surface de 286,96 hectares de terres agricoles. Les conditions d'épandage, les doses, les surfaces et l'ensemble des modalités de la réalisation respectent la réglementation en vigueur.



LA STATION DE TRAITEMENT DES BOUES

#### La réserve d'eau brute

L'usine de production d'eau potable est dotée d'une réserve d'eau brute sur le site de la fosse de Sorges. La réserve représente un stockage équivalent à 5 jours de production.

Cette réserve peut être mobilisée en cas de pollution majeure de la Loire.

Afin de préserver la qualité de l'eau brute, cette dernière est renouvelée quotidiennement à raison de plus de 20 000 m<sup>3</sup> par jour. Néanmoins, la configuration et la topographie de la réserve (surface importante et peu profonde) impactent la qualité de l'eau brute qui se dégrade pendant certaines périodes. A ce titre, des études sont en cours pour travailler sur cette problématique.

## Les réservoirs de stockage

Une fois les eaux traitées, elles sont acheminées vers le réseau de distribution, puis stockées dans des réservoirs avant d'être distribuées aux abonnés. Les réservoirs sont de 2 types :

- Réservoirs sur tour (plus communément appelés châteaux d'eau)
- Réservoirs enterrés ou réservoirs au sol.

Angers Loire Métropole est équipée de 17 châteaux d'eau et de 18 réservoirs enterrés. La capacité totale de stockage est de 55 700 m<sup>3</sup>.

Le but de ces ouvrages est à la fois de stocker l'eau afin d'avoir une réserve d'eau traitée disponible, mais également d'assurer la pression nécessaire afin que les abonnés puissent disposer d'un certain confort dans l'utilisation de l'eau.

Pour les réservoirs sur tour, c'est la hauteur du réservoir qui crée par pression (10m de hauteur = 1bar de pression).

Pour les réservoirs enterrés, ce sont des pompes qui créent la pression.



## LA QUALITÉ DE L'EAU

Concernant la qualité de l'eau, il faut distinguer les analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire et celles réalisées dans le cadre de l'autocontrôle.

EAU TRAITÉE EN SORTIE D'USINE	
Contrôle sanitaire :	Autocontrôle :
73 analyses réalisées	52 analyses réalisées
98,6% de conformité aux limites	100% de conformité aux limites
94,5% de conformité aux références de qualité*	100% de conformité aux références de qualité*

EAU DISTRIBUÉE SUR LE RÉSEAU	
Contrôle sanitaire :	Autocontrôle :
426 analyses réalisées	737 analyses réalisées
98,1 % de conformité aux limites de qualité (Flores interférentes sur coliformes et E.COLI mais Contre-Analyses conformes)	99,9 % de conformité aux limites de qualité (1 E. COLI détecté mais Contre-Analyse conforme)
96 % de conformité aux références de qualité *	97,2 % de conformité aux références de qualité*

\* Hors paramètre température de l'eau parfois légèrement supérieure à 25°C l'été.

En cumulé (contrôle sanitaire + autocontrôle), le taux de conformité est de 99,2 % (96 % par rapport aux références de qualité).

Pour toutes les non-conformités, les contre-analyses se sont révélées conformes. À noter que l'ARS n'enregistre une eau non-conforme que si la non-conformité relevée est confirmée par une contre-analyse réalisée dans les jours suivants. Ceci permet de mettre de côté les non-conformités dues à un problème lors du prélèvement. **Du point de vue contrôle sanitaire officiel, 100 % des prélèvements enregistrés étaient donc conformes.**

## LES VISITES ET LA PÉDAGOGIE DE L'EAU

En 2023, 526 visiteurs ont pu découvrir les installations dont 121 sur l'usine de production d'eau potable, 259 sur la station de la Baumette et 146 sur d'autres installations de la direction.

## LES FAITS MARQUANTS

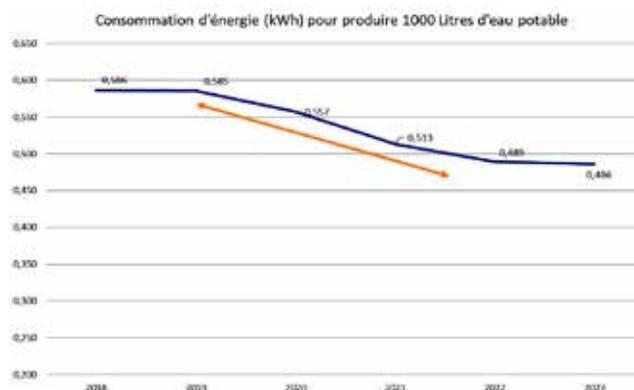
### Renouvellement des ozoneurs

Depuis les années 1980, 4 ozoneurs produisaient l'ozone nécessaire aux prétraitements de l'usine. Ces équipements, certes robustes, étaient particulièrement énergivores. Les travaux de renouvellement de ces équipements par du matériel moderne ont débuté fin 2022 et se sont achevés en juillet 2023. Avec les flambées des prix de l'énergie, le retour sur investissement de cette opération sera inférieur à 10 ans.

### Économies d'énergie

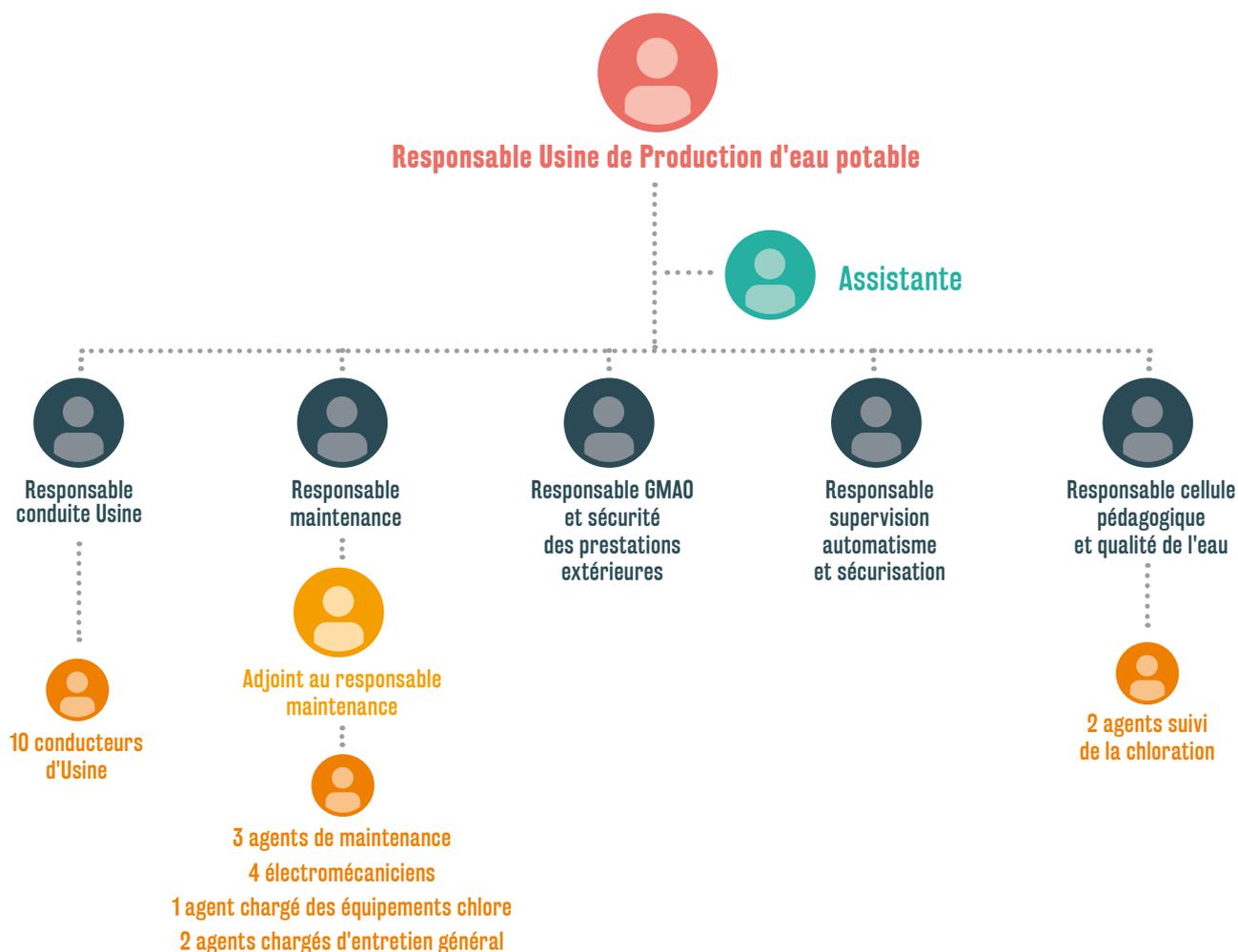
La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial s'attache depuis quelques années à remplacer les équipements les plus énergivores de l'usine par des équipements dernière génération, particulièrement économes en énergie. Les ozoneurs évoqués plus haut ne représentent qu'une partie de ces efforts engagés depuis 2019 puisqu'avant cela, les membranes d'Ultrafiltration, les destructeurs d'ozone et les filtres à sable ont également vu des travaux permettant d'améliorer notre rendement énergétique. Parallèlement à cela, nous optimisons également notre pilotage de l'usine pour gagner encore quelques pourcents sur ce rendement.

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'ensemble de ces efforts a permis de **réduire de plus de 15 % nos consommations d'énergie entre 2019 et 2023**, faisant rentrer l'usine des Ponts-de-Cé dans le cercle des usines, pour sa catégorie, les plus économes en énergie en France (Source ASTEE 2023).



EAU & ASSAINISSEMENT

# SERVICE PRODUCTION EAU POTABLE



# EXPLOITATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

## Présentation des missions du service

Le service de l'eau assure l'exploitation des 2 417 kilomètres de réseau d'eau potable et sur la totalité du territoire d'Angers Loire Métropole.

Ceci comprend l'ensemble des interventions réalisées sur le réseau d'eau potable en exploitation, à savoir :

- Création, suppression ou modification de branchements
- Raccordements et réalisation des appareillages sur les conduites neuves
- Réparation sur les conduites et branchements publics
- Maintenance des stabilisateurs de pression et des ventouses
- Manœuvres des vannes, bouches à clés, etc.
- Réalisation de purges et vidanges
- Essais des Poteaux Incendie et entretien des bornes de puisage.

Toutes ces actions participent au maintien de la qualité de l'eau potable sur le réseau de distribution et à l'atteinte des objectifs du service : **distribution d'eau potable en quantité et en qualité.**

Au cours de l'année 2023, les équipes du service ont procédé à la réparation de 105 casses sur branchements et 87 fuites sur canalisations.



## TRAVAUX NEUFS, RENOUVELLEMENTS ET EXTENSIONS DE RÉSEAU

Sur son périmètre d'exploitation, le service de l'eau a réalisé :

- 201 poses de compteurs de chantier
- 529 mises en service de branchements neufs
- 189 interventions pour raccordement des nouvelles conduites (coupure, appareillage, etc.)

## INDIVIDUALISATION DES COMPTEURS D'EAU

Dans le cadre de la loi n°2000-1208 dite loi « SRU », le service procède à la pose de compteurs d'eau potable, à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements.

## ENTRETIEN DU PARC COMPTEUR

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer annuellement tous les compteurs de plus de 15 ans. En 2023, les agents d'exploitation sont intervenus sur près de 5250 compteurs : 3610 en plan compteur, 410 équipés télérelève et 1230 en divers (nouveau compteur, compteur hors service).

## DÉFENSE INCENDIE

La défense incendie relève de la responsabilité du Maire. A la demande des communes, le service de l'eau réalise pour leur compte, puis facture, les interventions relatives au service de défense incendie, en lien avec le réseau de distribution d'eau potable (mise en place d'équipements neufs, remise en état ou renouvellement d'équipements existants).

Les conventions pour l'essai des appareils publics de lutte contre l'incendie ont été renouvelées et signées par l'ensemble des communes d'ALM.

En 2023, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a poursuivi sa campagne d'essais périodiques des poteaux d'incendie. 794 hydrants ont été contrôlés dans le cadre du contrôle Triennal et 301 dans le cadre de demandes particulières.

## BORNES DE PUISAGE

Afin de maîtriser l'utilisation intempesive des poteaux incendie et de limiter les prélèvements non comptabilisés, Angers Loire Métropole dispose d'un parc de 48 bornes de puisage sur l'ensemble de l'agglomération. Ces équipements fonctionnent à l'aide de cartes prépayées et sont à la disposition des entreprises et des collectivités. Leur maintenance est assurée au sein du service.

## MÉTROLOGIE

Angers Loire Métropole déploie depuis plus de 10 ans des outils de surveillance du réseau d'eau potable en vue de maîtriser la gestion patrimoniale de la structure du réseau, détecter les fuites au plus tôt et ainsi limiter la perte d'eau sur le réseau, identifier les dysfonctionnements de distribution (vannes ouvertes, tirages d'eau importants sur le réseau).

Plus de 250 équipements (débitmètres et capteurs de pression) sont installés sur le territoire. Ces équipements ont permis d'identifier près de 38 fuites dont la plupart n'auraient pas pu être diagnostiquées facilement.

## INNOVATION

La Direction de l'eau et de l'assainissement s'est dotée d'une solution de chez Orange permettant l'information des abonnés par SMS en cas de casse de réseau impactante ou en prévision de perturbation du fonctionnement du réseau liée à son exploitation.

Exemple : test du bypass du surpresseur de Raphaël BERRY en vue d'une intervention. Cet outil permet de joindre 95 % des abonnés ayant renseigné leur numéro de téléphone. Les premiers retours des clients sont très satisfaisants.

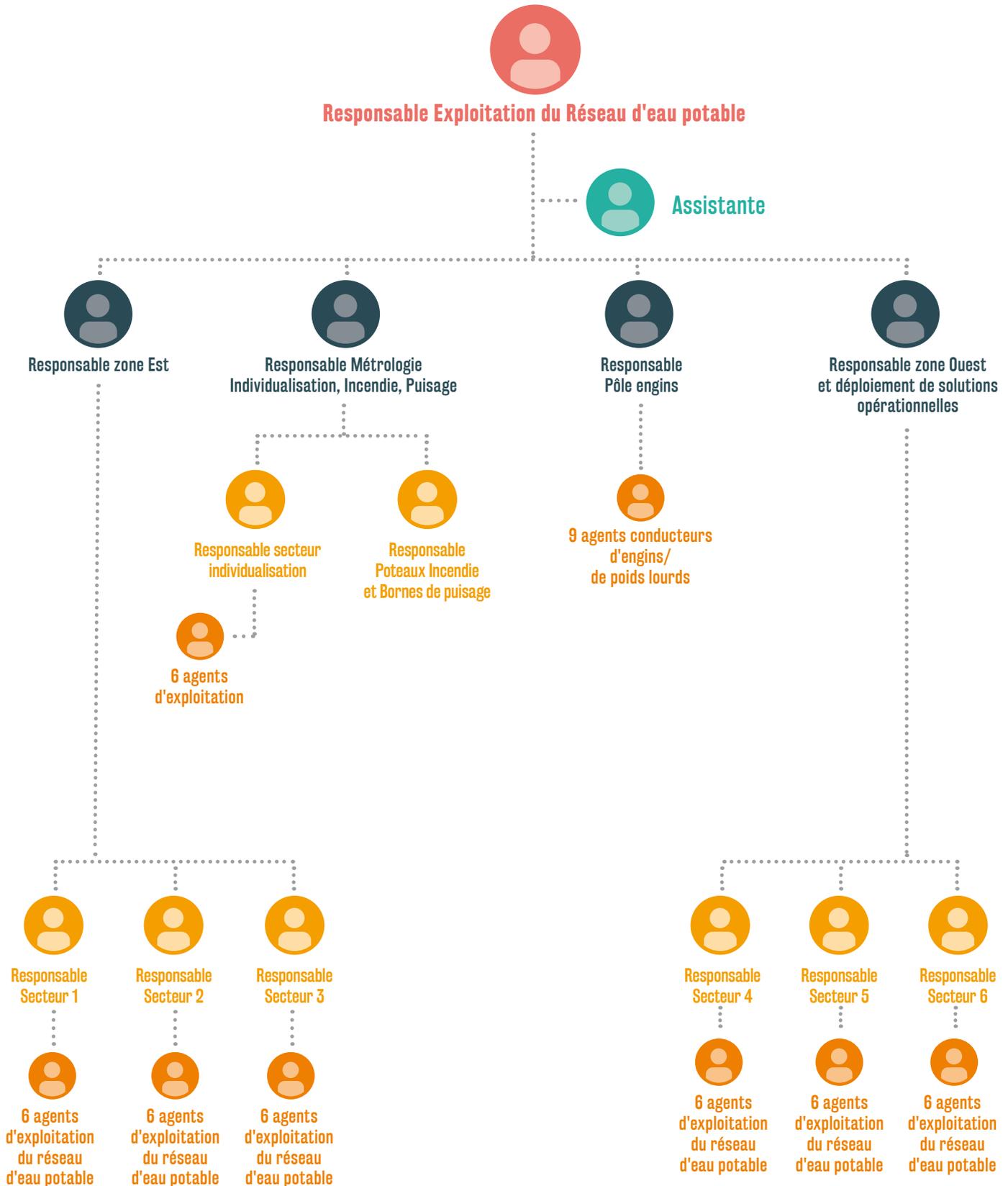
La DEA s'est équipée d'actionneurs de vannes. Cet équipement permet de manœuvrer les vannes des conduites aux diamètres les plus importants avec beaucoup moins de contraintes physiques pour les agents.

Cet équipement allie l'efficacité technique et l'ergonomie d'utilisation.



EXEMPLE DE VUE DE LA SUPERVISION

# SERVICE EXPLOITATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE



# ASSAINISSEMENT

## Descriptif de l'activité et indicateurs

### 1-RÉSEAUX

La mission principale des agents de la cellule « réseaux » qui regroupe les hydrocureurs, les maçons et les agents en charge du suivi de la conformité domestique et industrielle, est de garantir l'écoulement des effluents jusqu'aux stations d'épuration.

#### • MAÇONS

Les maçons doivent entretenir les ouvrages du réseau de collecte.

Bilan d'activité 2023 :

424 interventions dont :

- 93 réparations sur branchement ou collecteur (213 en 2022)
- 204 mises à la cote ou renouvellements de tampons (203 en 2022)
- 13 réparations de regard ou cunette (39 en 2022)

#### • HYDROCURAGE

Les hydrocureurs effectuent du curage préventif et curatif, ainsi que des débouchages de collecteurs et de branchements publics. Le curage préventif de l'ensemble du territoire a couvert 125 640 ml (mètres linéaires) en 2023. Il y a eu en plus 297 interventions de débouchage ponctuel sur collecteurs et branchements publics.

Cette cellule assure également l'entretien des ouvrages de prétraitement, tels que les dégrilleurs des postes de refoulement ou des prétraitements des stations d'épuration.

L'autre préoccupation forte du service est la recherche des eaux parasites, qui souvent sont à l'origine de dysfonctionnements de nos ouvrages et de notre épuration. Des enquêtes sont ainsi réalisées afin de repérer les faiblesses de notre réseau séparatif.

#### • SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Différents types de contrôle sont réalisés :

- Visite de site pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments ;
- Contrôle de non raccordement et suivi des bordereaux de déchets ;
- Contrôle inopiné des rejets.

Lors de ces opérations, les agents sont amenés à faire des prélèvements ponctuels, ou sur 24h, avec des préleveurs automatiques. Les échantillons sont ensuite amenés au laboratoire départemental.

#### Concernant les industriels :

132 contrôles de raccordement ont été réalisés au moment des ventes d'activités économiques.

Seuls 43 % des installations étaient conformes en première visite.

Il n'y a eu que 25 contrôles inopinés des entreprises en convention en raison d'effectifs réduits dans l'équipe.

#### CONFORMITÉS DES USAGERS DOMESTIQUES

Différents types de contrôle sont réalisés pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments. En 2023, le service a fixé 3 456 rendez-vous pour le contrôle de bon raccordement dont :

- 2 045 dans le cadre des ventes de biens immobiliers
- 79 dans le cadre de contrôles systématiques des habitations,
- 1742 dans le cadre de la PFAC

À noter, parmi ces rendez-vous :

- 158 absences aux rendez-vous
- 587 contrôles non-conformes.

#### 2-SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Différents types de contrôle sont réalisés pour vérifier la conformité des installations d'assainissement non collectif. En 2023, le service a fixé 1186 rendez-vous dont :

- 156 dans le cadre des ventes de biens immobiliers,
- 199 dans le cadre de contrôles d'installations neuves,
- 831 dans le cadre du contrôle périodique de bon fonctionnement
- 77 absences aux rendez-vous, soit 6 % des interventions

Depuis le 2 novembre 2020, mise en place d'aides à la réhabilitation des installations d'assainissement autonomes non-conformes. Il s'agit d'une aide financière attribuée selon des critères dans la limite de 250 k€ par an sur la durée du mandat. Cela va concerner environ 700 installations de la communauté urbaine. Les missions relatives à ce sujet sont : conseiller les usagers pour la constitution du dossier, vérifier les devis, contrôler la bonne réalisation des travaux, puis signer des conventions pour l'attribution de la subvention. 62 usagers ont été aidés dans leur réhabilitation en 2023.

### 3-STATIONS D'ÉPURATIONS (STEP)

Le territoire d'Angers Loire Métropole comporte 41 stations d'épuration (40 sont exploitées en régie et 1 en délégation de service public) et 206 postes de refoulement. Ce territoire a été découpé par secteur géographique et par système de collecte, ce qui représente en plus du « système Baumette », 4 zones périphériques réparties entre les agents du service afin que chacun puisse suivre son système de collecte (station de relèvement et station d'épuration) dans sa globalité

#### Le patrimoine exploité en régie est composé de :

- 18 boues activées,
- 14 lagunes dont 5 lagunes aérées,
- 6 filtres à sable,
- 1 lit de roseaux et 1 biodisque

#### Concernant la capacité des stations d'épuration :

- 11 STEP ont une capacité supérieure ou égale à 2000 équivalent habitants,
- 18 STEP ont une capacité comprise entre 500 et 2 000 Eh.
- 11 STEP sont inférieures à 500 Eh.

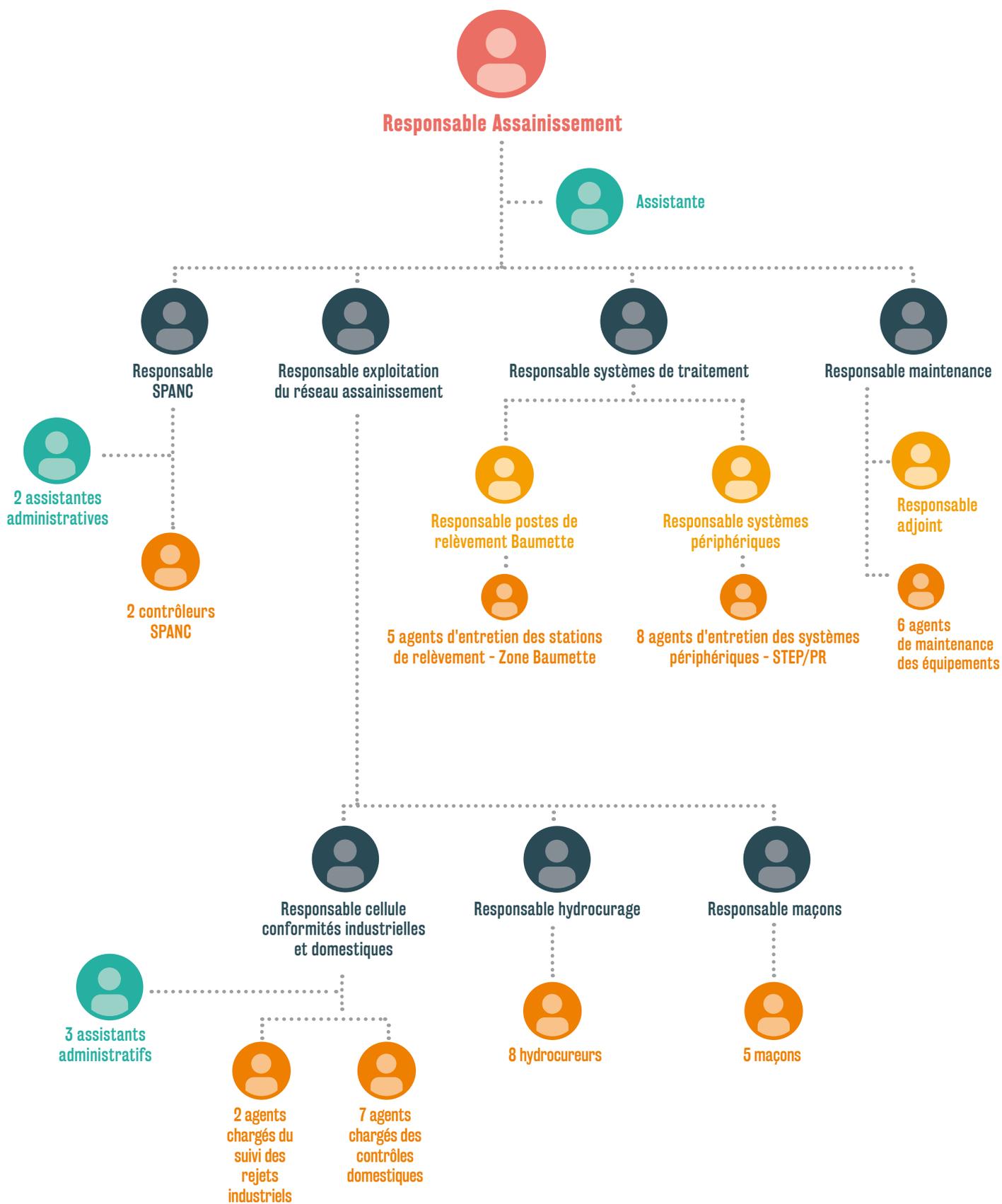
1 STEP de type boues activées, a une capacité de 285 000 Eh : la station de la Baumette est exploitée par Veolia.

Dans le cadre de notre programme de gestion patrimoniale des équipements d'épuration, en 2022 c'est la STEP de Feneu qui a fait l'objet de travaux de reconstruction.

#### STATION D'ÉPURATION PELLOUAILLES LES VIGNES : MISE EN PLACE D'UN CAPOTAGE SUR UN BASSIN D'AÉRATION (PHOTO 1 À 3)



EAU & ASSAINISSEMENT  
**SERVICE ASSAINISSEMENT**



# BAUMETTE

## PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION D'UNE CENTRALE DE PANNEAUX VOLTAÏQUES

**ANGERS LOIRE MÉTROPOLE A LA VOLONTÉ DE RÉUSSIR SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN DÉVELOPPANT NOTAMMENT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET PROPRES. CETTE AMBITION FAIT PARTIE DE SON PROJET DE TERRITOIRE 2016-2030.**

La ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont obtenu la labellisation Cit'Ergie, portée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), fin 2019. Un des axes du projet du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) Loire Angers est notamment de passer du territoire consommateur d'énergie à un territoire producteur. Il est prévu que 56 % de la production d'électricité renouvelable en 2050 soit réalisée par du photovoltaïque. La « ferme » photovoltaïque produira à elle seule plus de 1 000 MWh par an.

La station de dépollution de la Baumette, d'une capacité nominale de 285 000 équivalent-habitants, assure le traitement des eaux usées d'une grande partie de l'agglomération angevine. Elle s'inscrit déjà dans une volonté d'optimisation énergétique. Elle a notamment modernisé son unité de séchage des boues et de production de biométhane. Dans ce contexte, sur proposition de Veolia (exploitant de la STEP depuis 2018 et jusqu'en 2028), Angers Loire Métropole a pour projet la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la station.

Cette installation vient s'inscrire en complément de la production de biogaz, et permettra d'être quasiment à l'équilibre en termes de production énergétique au regard de ce que consomme la station d'épuration en électricité. En effet, les 5 200 m<sup>2</sup> de panneaux produiront 1,15 Gigawatt-heure par an (GWh/an), ce qui représente 13 % des besoins de la station qui seront totalement autoconsommés.

La prairie sur laquelle se trouvera la centrale photovoltaïque restera entretenue par des moutons. Un aménagement paysager est également prévu autour des panneaux pour cacher l'arête de ceux-ci aux promeneurs des bords de Maine dans le cadre des aménagements futurs.

Les études environnementales et techniques ont été réalisées. Le permis de construire a été déposé le 11 mars 2022, et a été délivré fin octobre. Les travaux se sont achevés fin 2023 pour une mise en service en avril 2024.



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE SITE DE LA BAUMETTE



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE SITE DE LA BAUMETTE



VUE AÉRIENNE DU PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE SITE DE LA BAUMETTE

La durée de vie prévisionnelle de la centrale est de 25 ans, avec une baisse de rendement de 0,5 % par an environ. 85 % des panneaux cristallins sont ensuite recyclables (le verre, le cadre métallique et le cuivre notamment).

### Quelques chiffres :

<b>Puissance globale</b>	999,6 kWc
<b>Nombre de panneaux</b>	2 564
<b>Surface photovoltaïque</b>	5 200 m <sup>2</sup>
<b>Productible / Ensoleillement</b>	1 150 kWh / kWc
<b>Production autoconsommée</b>	1 145 MWh
<b>Taux d'autoproduction</b>	13 %

# CLIENTÈLE

## UN NOUVEL OUTIL DE GESTION DE LA RELATION CLIENT

Améliorer le travail collaboratif entre nos services pour placer le client au cœur de nos préoccupations, a amené la Direction Eau et Assainissement à se doter d'un nouvel outil de Gestion de la Relation Client. Installation technique, migration des données, recette, amélioration des process, depuis plusieurs mois les collaborateurs s'investissent pour garantir une mise en production de l'outil de Gestion de la Relation Client, première pierre d'un projet plus vaste. Les usagers auront à disposition d'ici la fin de l'année 2025 un espace client pour gérer leur administratif, avoir à disposition leurs factures, suivre leurs consommations et ainsi, objectif majeur de notre direction, préserver notre ressource en eau.

## ÊTRE DISPONIBLE POUR NOS CLIENTS

Chaque jour les conseillers clientèle de la Direction Eau et Assainissement se rendent disponibles pour répondre aux sollicitations téléphoniques. Avec un taux moyen d'attente avant réponse de 1 minute et 18 secondes et un taux d'appels répondus de 82 %, l'écoute est au rendez-vous.

En chiffres pour l'année 2023 :

<b>38 086</b> Appels reçus	<b>31 171</b> Appels répondus
<b>52 %</b> Appels répondus en moins de 30'	<b>1 min 18 s</b> Temps moyen d'attente
<b>3 min 18 s</b> Temps moyen de communication	<b>82 %</b> Taux de prise en charge

## ÊTRE SOLIDAIRE

**Partenaire social du département, Angers Loire Métropole s'engage auprès des usagers.**

28 000 euros, c'est le montant de l'abondement au département du Maine et Loire dans le cadre du FSL.

Le FSL est le Fonds de Solidarité pour le Logement, c'est un dispositif qui permet d'accompagner et de soutenir les ménages en difficulté financière.

Ainsi, les ménages ont la possibilité sous certaines conditions, de bénéficier d'une aide du Département.

Le FSL en chiffres pour l'année 2023 :

<b>28 000 €</b> montant de l'enveloppe FSL	<b>12 201 €</b> montant accordé
<b>44 %</b> Taux d'utilisation de l'enveloppe	<b>83 accords</b>

## CHIFFRES CLÉS

### LES CHIFFRES CLÉS DE LA DISTRIBUTION

**102 227 abonnés eau (branchements actifs)**

### LES CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**91 696 abonnés**

### LES CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

**14 404 abonnés en assainissement individuel**

### LES CHIFFRES CLÉS DE L'AGENCE CLIENTÈLE

**137 133** relèves de compteur radio réalisées

**2 189** lectures visuelles de contrôle

**1 751** rendez-vous

**31 171** appels téléphoniques traités

**36 952** mails reçus

**5 537** courriers reçus

**6 440** avis de fortes consommations envoyés

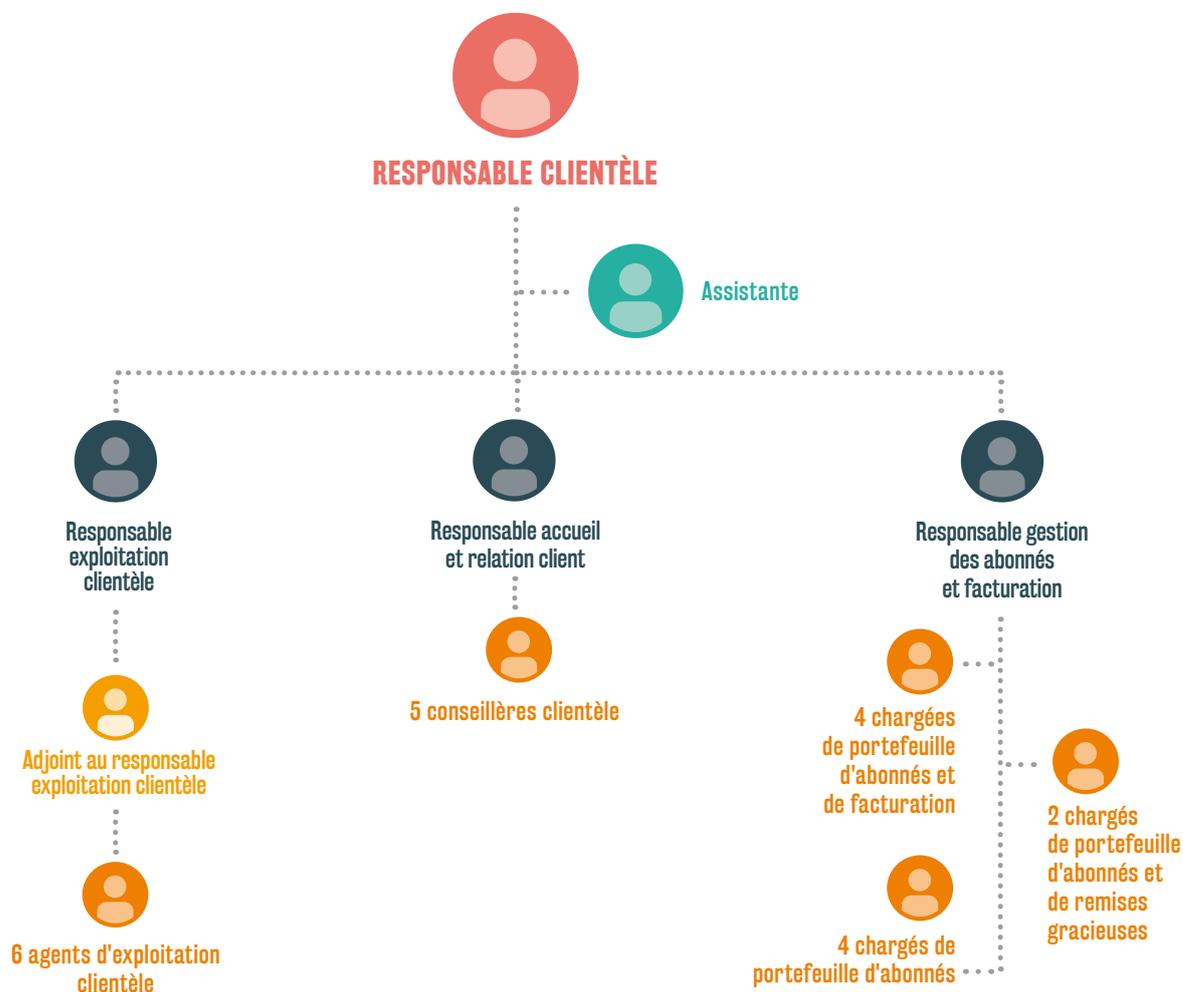
**1 071** visites à l'accueil clientèle

**210 967** factures émises pour 15 912 373 m<sup>3</sup> facturés

## Le planning prévisionnel 2023 de relève par commune :

Communes							
<b>Janvier</b>	Savennières	Beaucouzé	Saint-Jean-de-Linières	Saint-Lambert-la-Potherie	Bouchemaine		
<b>Février</b>	Sainte-Gemmes-sur-Loire	Écouflant					
<b>Mars</b>	Briollay	Soucelles	Villevéque				
<b>Avril</b>	Saint-Barthélemy-d'Anjou	Sarrigné					
<b>Mai</b>	Avrillé						
<b>Juin</b>	Feneu	Cantenay-Épinard	Écuillé	Soulaire-et-Bourg	Montreuil-Juigné		
<b>Juillet</b>	Les Ponts-de-Cé	Béhuard	Mürs-Érigné				
<b>Août</b>	Angers						
<b>Septembre</b>	Pellouailles-les-Vignes	Saint-Mathurin-sur-Loire	La Daguenière	La Bohalle	Brain-sur-l'Authion	Andard	Saint-Sylvain-d'Anjou
<b>Octobre</b>	Saint-Clément-de-la-Place	Saint-Léger-des-Bois	Saint-Martin-du-Fouilloux	Bauné	Corné	Le Plessis-Grammoire	Soulaines-sur-Aubance
<b>Novembre</b>	Trélazé						
<b>Décembre</b>	La Membrolle-sur-Longuenée	Le Plessis-Macé	Pruillé	La Meignanne			

# EAU & ASSAINISSEMENT SERVICE CLIENTÈLE



AGENCE CLIENTÈLE, 139 RUE CHÈVRE À ANGERS



# SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

## Les missions du Service Administratif et Financier

### EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE

Le Service Administratif et Financier (SAF) a en charge la préparation et le suivi des délibérations et des décisions présentées devant les instances : commission transition écologique, bureau exécutif, commission permanente, conseil de communauté.

De manière générale il supervise la gestion administrative de la Direction et de ses actes tout en assurant une veille juridique sur l'ensemble des thématiques propres à la DEA.

Il met en œuvre les conditions d'une bonne coordination entre les services et la direction juridique concernant le suivi des dossiers en responsabilité civile et de contentieux.

En lien avec la Direction des Services Informatiques et du Numérique (DSIN), il assure la cohérence en matière de politique d'achat et de maintenance des équipements informatiques et de téléphonie nécessaire à l'exécution des missions portées par la direction. Il pilote à ce titre le déploiement et le suivi des outils de mobilité confiés aux agents de terrain.

### EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Le Service Administratif et Financier construit la proposition de stratégie financière et tarifaire sur le court/moyen/long terme des budgets annexes Eau et Assainissement, en fournissant les informations rétrospectives et les études prospectives relatives aux tendances en matière de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. En élaborant différents scénarii étayés sur des hypothèses économiques, démographiques, de stratégie de territoire, de gestion patrimoniale et en définissant un plan pluriannuel d'investissement qui tient compte des orientations en matière de politique tarifaire et de gestion de la dette, les élus peuvent apprécier les équilibres financiers et leurs évolutions selon les options choisies et les hypothèses posées.

Le SAF assure la préparation budgétaire et l'exécution comptable des deux budgets annexes (Eau et Assainissement) qui relèvent de la compétence de la DEA. Il définit et supervise, dans le cadre général de fonctionnement de la communauté urbaine, le respect des procédures financières en cherchant à optimiser la qualité comptable des écritures de l'ensemble des services de la direction et en garantissant la mutation vers les outils réglementaires et modernes de la dématérialisation des actes. En sa qualité de service financier propre, dédié aux compétences de l'eau et de l'assainissement, l'ordonnancement des dépenses et des recettes est réalisé de façon autonome au sein de la collectivité, en lien direct avec les services du comptable public.

La mise en place et l'exploitation de tableaux de bord permettent de mesurer l'activité comptable, de suivre le niveau de réalisation des budgets et de contrôler l'atteinte des objectifs internes au service et commun à la direction (par exemple, le suivi des délais de paiement, la qualité comptable des écritures, etc.).

### EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

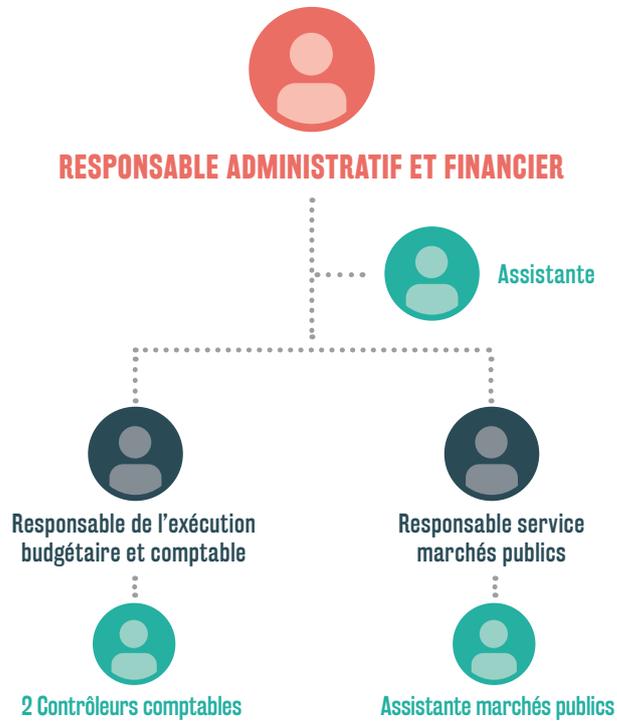
Le Service Administratif et Financier organise et pilote les procédures de marchés publics pour l'achat de produits, services et travaux en lien avec les services prescripteurs et dans le cadre de la politique achat de la communauté urbaine. A ce titre il a comme objectif de planifier et d'optimiser la commande publique de la Direction.

Son rôle est aussi d'être force de proposition, d'apporter un éclairage quant à l'évaluation des risques juridiques et d'apporter conseils et solutions aux services (choix des procédures, difficulté dans le cadre de l'exécution d'un marché, usages des outils et pratiques liées à la dématérialisation, etc.).

De manière générale, il coordonne la gestion administrative et financière des marchés publics en liaison avec les services concernés et supervise le suivi administratif et financier des marchés complexes.

Comme pour la partie comptable, des tableaux de bords préparés en rapport avec les objectifs stratégiques de la direction et du service, permettent de suivre et de piloter l'activité de la fonction commande publique.

# SERVICE ADMINISTRATIF & FINANCIER



© P. P. P.

# SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX

## Les principales missions du service études et travaux sont, au titre des compétences eau potable, eaux usées et eaux pluviales :

### • Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le service intervient notamment, en relation étroite avec les exploitants, pour l'étude prospective de l'état du patrimoine, l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation, la réalisation des programmes définis par les schémas directeurs, le suivi de la programmation pluriannuelle des opérations et des investissements.

### • Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation

La quasi-totalité des opérations inscrites au programme d'investissement fait l'objet en interne d'une conception de projet (renouvellement et extension de réseaux en eau et assainissement, construction d'ouvrages de génie civil de stations de refoulement d'eaux usées) et du suivi en phase réalisation. Cette maîtrise d'œuvre interne permet à la fois une réactivité importante et une stricte adaptation aux besoins d'exploitation.

### • Maîtrise d'œuvre de travaux des exploitants

Cette mission permet d'assurer en interne la conception et le suivi d'opérations diverses nécessitant un niveau élevé d'expertise au profit des outils d'exploitation : renouvellement et optimisation de process à l'usine de production d'eau potable, pilotage et surveillance des postes de refoulement, travaux de reconstruction, de réparation ou d'optimisation des stations d'épuration, etc.

### • Instruction des documents d'urbanisme, détermination de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) et mise à jour du zonage assainissement

Le service émet un avis sur l'état de desserte par les réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales de l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme

(permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) et indique les prescriptions relatives aux modalités de raccordement. Le calcul du montant de la PFAC, dont le fait générateur est le raccordement au réseau public, est indiqué au service instructeur ainsi qu'au pétitionnaire.

La collaboration avec la direction en charge de l'élaboration du PLUi communautaire permet la mise à jour des plans de zonage assainissement, qui constituent une annexe sanitaire au PLUi et la prise en compte de l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation des équipements de distribution, de collecte et de traitement lorsqu'elle est nécessaire.

### • L'instruction des DT (Déclaration de projet de Travaux) et DICT (Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux)

Le service instruit, à l'aide d'une plateforme de dématérialisation, les très nombreuses demandes des intervenants sur l'espace public en indiquant la position des réseaux de distribution d'eau, de collecte des eaux usées et des eaux pluviales présents dans l'emprise des travaux projetés, ainsi que les précautions nécessaires pour en garantir l'intégrité.

Un suivi des travaux des concessionnaires permet à la fois d'apporter des conseils sur le terrain, de positionner certains ouvrages et de s'assurer du respect des prescriptions.

### • Suivi des opérations réalisées par des tiers (aménageurs) en vue de préparer la future prise en gestion des ouvrages

Le service délivre ses prescriptions en amont des opérations d'aménagement (ZAC, ZI, ZA, lotissements), établit les estimations de travaux pour les interventions réalisées par la régie eau (raccordements et branchements), participe aux réunions de chantier, coordonne les interventions de la régie et participe aux opérations de réception des réseaux.

Un document intitulé « Guide de l'eau » précise de manière exhaustive l'ensemble des prescriptions relatives à l'établissement des réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement à l'attention de l'ensemble des intervenants en aménagement (aménageurs, lotisseurs, entreprises, architectes, etc.).

Suite à la remise des ouvrages, et sous réserve de conformité des installations et de fourniture des pièces techniques et administratives nécessaires, Angers Loire Métropole délibère pour la prise en gestion des réseaux.

Les principaux indicateurs relatifs à ces activités sont les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre de projets réalisés</b>	66	41	48	53	49
<b>Nombre de consultations effectuées (code des marchés publics)</b>	12	8	5	9	11
<b>Nombre de permis de construire instruits</b>	1 645 <sup>(2)</sup>	1 558 <sup>(3)</sup>	1 156 <sup>(4)</sup>	1 285 <sup>(5)</sup>	1 414 <sup>(5)</sup>
<b>Nombre de DT et DICT instruites</b>	9 978	9 362	10 264	10 334	10 483
<b>Nombre de projets d'aménagements instruits ou suivis</b>	62	73	60	61	36
<b>Nombre de permis d'aménager instruits (+ PC groupés)</b>	38	46	55	27	38
<b>Nombre d'estimations de travaux établies pour le compte d'aménageurs</b>	164	67	80	80	84
<b>Linéaires de réseaux mis en place par les aménageurs</b>	5 795	18 536	10 350	14 412	13 720
<b>Taux de réseaux pris en gestion</b>	81,2%	81,2%	80,3%	79,9 %	80,0 %

<sup>(1)</sup> instruction en plus de 8 107 CUa, 243 CUb, 3 693 DP / <sup>(2)</sup> instruction en plus de 3 232 CUa, 267 CUb, 3 698 DP / <sup>(3)</sup> instruction en plus de 1 671 CUa, 148 CUb, 1 601 DP

<sup>(4)</sup> instruction également de 434 CUa, 275 CUb, 2107 DP / <sup>(5)</sup> instruction également de 1 203 CUa, 293 CUb, 1837 DP

# Études et travaux réalisés en 2023

## Études réalisées en 2023

Il s'agit notamment des :

- Études préalables au renouvellement des réseaux dans le cadre de nombreux travaux d'aménagement de voiries communautaires, des opérations de renouvellement urbain de Belle-Beille et Monplaisir ou des projets d'urbanisme
- Études préalables au renouvellement des réseaux en eau et assainissement, à la construction d'ouvrages de génie civil, dans le cadre de la gestion patrimoniale

L'investissement correspondant s'élève à 108 229 €HT (eau et assainissement) et comprend principalement la rémunération de levés topographiques, les inspections télévisuelles avant travaux, la maîtrise d'œuvre externe pour les projets de station d'épuration et de réhabilitation des réseaux du bassin Maisons Rouges.



## Travaux réalisés en 2023

Les travaux d'assainissement eaux usées ont concerné :

- 32 chantiers de réhabilitations de réseaux en tranchées ouvertes ;
- 11 chantiers de réhabilitations de réseaux sans tranchées par chemisage ;
- des opérations spécifiques ;
  - 5 réparations en urgence de collecteur ou refoulement
  - 1 création d'un refoulement
  - 1 extension de réseau
- 2 mises en service d'équipements génie civil : restructuration complète de la station d'épuration de Feneu et du poste de relevage de la place Toublanc à Angers.
- démarrage de la restructuration de la station d'épuration de Saint-Léger-de-Linières (commune déléguée de Saint-Léger-des-Bois)

L'investissement correspondant s'élève à 9 709 112 € HT dont :

- 126 177€ HT de frais divers (SPS, passages caméra de réception, contrôles de compactage, contrôles techniques du génie civil, investigations complémentaires)
- 1 917 552 € pour la restructuration de stations d'épuration.



RESTRUCTURATION COMPLÈTE DU POSTE DE RELEVAGE DE LA PLACE TOUBLANC À ANGERS

Nature	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Extension de réseau et mise en séparatif</b>	169 ml	544 ml	833 ml <sup>(1)</sup>	728 ml <sup>(2)</sup>	163 ml
<b>Réhabilitation ou renouvellement de réseau</b>	9 428 ml	9 294 ml	9 789 ml	7 284 ml	11 641 ml
<b>Réhabilitation de refoulement</b>	432 ml	338 ml*	0 ml	33 ml	516 ml
<b>Réalisation de nouvelles stations de transfert</b>	0	1* <sup>(3)</sup>	2	0	1
<b>Renouvellement ou refonte complète de stations de transfert ou d'épuration</b>	1	1 <sup>(4)</sup>	1	1	1
<b>Réalisation de branchements</b>					
<b>Ponctuels</b>	195	224	202	199	170
<b>Réhabilités et à la pose du collecteur</b>	430	316	581	310	531
<b>Dépose de branchements</b>	11	14	7	8	9

<sup>(1)</sup> dont 785ml de création de refoulement / <sup>(2)</sup> dont 531 ml de création de refoulement

<sup>(3)</sup> création d'un poste de refoulement (142 ml) en sortie de Station d'épuration et modification de son exutoire (286 ml)

<sup>(4)</sup> reprise du génie civil d'une station

## Les travaux d'eau potable ont concerné les communes suivantes :



RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION  
AVENUE DE L'AMIRAL CHAUVIN - LES-PONTS-DE-CÉ

- 39 chantiers de renouvellements de réseaux de distribution dont cinq opérations permettant de repositionner les nouveaux réseaux en domaine public et un renforcement pour la défense incendie

Le montant d'investissement correspondant est de 4 156 186 € HT dont :

- 463 883 € HT d'achat de pièces ou tuyaux
- 108 610€ HT € HT de frais divers (SPS, contrôle de compactage, investigations complémentaires, etc.)

Nature	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Extension de réseau</b>	677 ml	1 678 ml	1 073 ml	1 773 ml <sup>(1)</sup>	1 136 ml*
<b>Renouvellement de réseau jusqu'au ø125</b>	6 935 ml	3 032 ml	9 620 ml	6 288 ml	8 505 ml
<b>Renouvellement de réseau de ø150 et plus</b>	11 825 ml <sup>(2)</sup>	7 373 ml <sup>(3)</sup>	7 850 ml	9 000 ml	5 016 ml
<b>Renouvellement de branchements</b>					
• Exploitant : ALM	505	325	648	469	376
• Exploitant : autres	23	0	0	0	0

<sup>(1)</sup>dont 1041 ml de conduite de transport du SEA / <sup>(2)</sup>dont3430 ml de conduite de transport / <sup>(3)</sup>dont 1150 ml de conduite de transport / <sup>(\*)</sup> dont 830 ml de conduite de transport

## Les travaux d'assainissement eaux pluviales ont concerné :

Nature	2022	2023
<b>Extension de réseau et mise en séparatif</b>	39 ml	0 ml
<b>Réhabilitation ou renouvellement de réseau</b>	500 ml	1 050 ml
<b>Réhabilitation de bassin de stockage</b>	1	0
<b>Interventions d'urgence, travaux divers (effondrement, mise à niveau de tampons)</b>	10	6
<b>Réalisation de branchements</b>		
Ponctuels	71	70
Réhabilités et à la pose du collecteur	16	36
<b>Dépose de branchements</b>	0	2

### Missions de maîtrise d'œuvre

En 2023, les chargés d'études et travaux ont finalisé 49 plans projets pour les dossiers de travaux.

Avec la prise de compétence eaux pluviales, la cellule maîtrise d'œuvre a émis des avis sur les projets d'aménagements portés par la direction de la voirie communautaire, Alter et la DADT.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a également été partie prenante dans la mise en œuvre d'un produit innovant en eaux usées : pose de scelles de piquage spécifiques pour la reprise des branchements sur des réseaux chemisés.

S'agissant de la maîtrise d'œuvre de travaux des exploitants, le service a conduit les opérations et études suivantes :

- Renouvellement de l'installation de production d'ozone à l'usine de production d'eau potable. Les travaux ont concerné l'installation de 3 ozoneurs de dernière génération ainsi que les équipements associés de production d'air sec. Montant des travaux : 1.7 M€HT
- Couverture et désodorisation du silo de stockage des boues à Saint Lambert la Potherie
- Suivi des études technique et réglementaire relatives à la sécurisation de l'étage de distribution R70 – Mise en place d'une conduite de transfert de 800 mm entre l'usine de production des Ponts de Cé et la rue de Villesicard à Angers
- Préparation des pièces techniques de la consultation pour la reconstruction complète de la station d'épuration du bourg de Soulaines-sur-Aubance
- Suivi du diagnostic structurel des réservoirs.

## Travaux en cours et à venir

Pour l'année 2024, l'investissement, pour le secteur maîtrise d'œuvre, correspond à des travaux d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales. Il s'élève respectivement à :

- **Eaux Usées** : 12 120 108 € HT dont :

- > 3 732 355 €HT pour des études et des travaux de construction ou d'amélioration de station d'épuration à Feneu, Loire-Authion (Brain-sur-l'Authion), Longuenée-en-Anjou (La Membrolle-sur-Longuenée), Saint-Léger-de-Linières (Saint-Léger-des-Bois), Savennières et Soullaines-sur-Aubance
- > 8 273 203 €HT pour la réhabilitation ou des extensions de réseaux à Angers, Avrillé, Beaucouzé, Briollay, Feneu, Le Plessis-Grammoire, Les Ponts-de-Cé, Loire-Authion, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Rives-du-Loir-en-Anjou, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Léger-de-Linières, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Soulaire-et-Bourg, Soullaines-sur-Aubance, Trélazé et Verrières-en-Anjou.

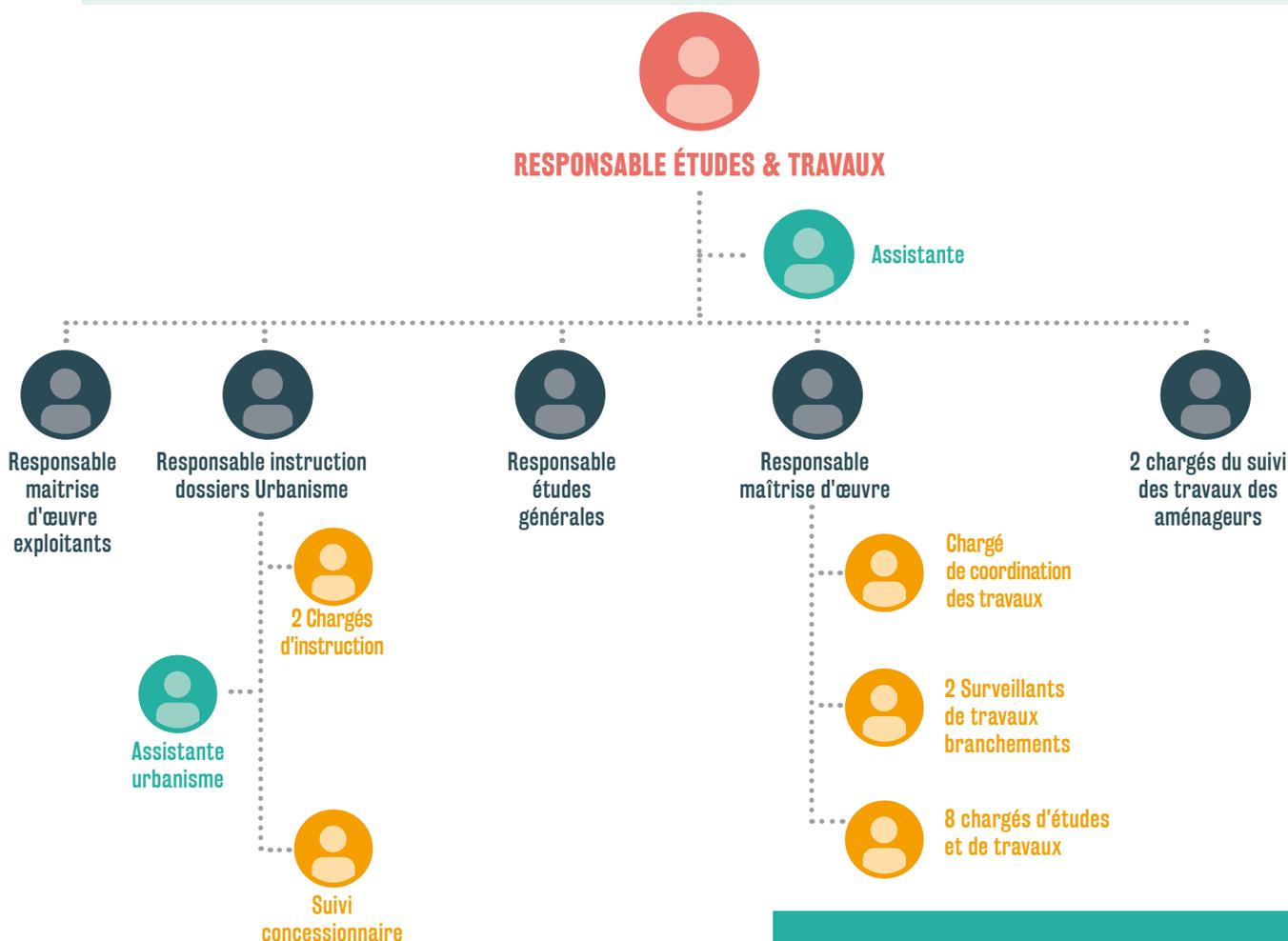
- **Eau Potable** : 5 846 732 € HT (hors fourniture des tuyaux et études) pour la réhabilitation et les extensions de réseaux sur les communes Angers, Avrillé, Beaucouzé, Briollay, Bouchemaine, Écouflant, Ecuillé, Le Plessis-Grammoire, Les Ponts-de-Cé, Longuenée-en-Anjou, Loire-Authion, Mûrs-Erigné, Rives-du-Loir-en-Anjou, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Sarrigné, Soullaines-sur-Aubance et Trélazé.

- **Eau Pluviales** : 1 577 063 € TTC pour la réhabilitation et la déviation de réseaux à Angers, Avrillé, Bouchemaine, Loire-Authion, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, et Rives-du-Loir-en-Anjou, dont 912 638 € TTC pour la résolution de points noirs.

La programmation de ces opérations est établie à partir d'un programme pluriannuel élaboré à partir des données suivantes : état patrimonial des conduites et ouvrages, programmes de travaux des gestionnaires de voiries, programmes d'aménagement, besoins d'exploitation, plan pluriannuel de suppression des points noirs d'assainissement.

Les projets suivants, en cours d'étude, vont permettre d'améliorer la qualité du service et/ou les performances environnementales : reconstruction des stations d'épuration de Savennières, Soullaines-sur-Aubance et La Membrolle-sur-Longuenée, plan de sécurisation et de renouvellement des conduites maîtresses d'eau potable, création d'un nouvel ouvrage de pompage de distribution et de stockage d'eau traitée à l'usine de production d'eau potable des Ponts-de-Cé.

## EAU & ASSAINISSEMENT SERVICE ETUDES & TRAVAUX



# SERVICE D'EXPERTISE ET SYSTÈME D'INFORMATION

Le Service Expertise et Système d'Information (SESI) a pour mission le déploiement et le maintien en condition opérationnelle d'un système d'information transversal à la direction, interopérable avec l'ensemble des outils de la collectivité et de ses partenaires.

## Le service se structure autour de plusieurs outils métiers :

- Le système d'information géographique (SIG), intégrant :
  - le logiciel d'administration du SIG
  - l'outil de consultation et de mise à jour du SIG en mobilité
- La supervision des équipements, dont le projet de refonte est en cours : les premiers équipements ont été intégrés en 2022, et vont se poursuivre en 2023 et 2024
- La gestion et maintenance assistées par ordinateur (GMAO)
- La modélisation hydraulique, opérationnelle pour le réseau d'eau potable et en cours de déploiement pour l'assainissement
- L'outil de saisie de données en mobilité.

## La supervision et son outil de validation des données doivent permettre à terme de :

- Faciliter le travail des exploitants en leur proposant :
  - un outil simple et ergonomique de saisie, de validation et de qualification des données
  - des outils de bilan adaptés pour l'optimisation de l'exploitation
- Mettre en place de façon automatique l'ensemble des outils de reporting nécessaires à la direction pour :
  - établir les ratios technico-économiques indispensables au pilotage de l'activité
  - faciliter la rédaction des rapports d'activité.

## Ont également été confiées au SESI les missions suivantes :

- Suivi des relations avec les partenaires extérieurs de la collectivité, et notamment mise en œuvre de la politique de coopération intercommunale en matière d'échange d'eau avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) et la Communauté de Communes Baugeois Vallée (CCBV)
- Réalisation des études stratégiques de la direction nécessaires à l'établissement de la stratégie d'investissement pour les 20 prochaines années :
  - le schéma directeur eau potable, finalisé en 2016, est en cours de mise à jour pour tenir compte de l'intégration de Loire-Authion en 2018 et du renforcement des capacités de secours pour le secteur de Seiches-sur-le-Loir demandé par le Syndicat d'Eau de l'Anjou
  - le schéma directeur assainissement finalisé en 2021.
- Suivi du contrat d'exploitation de la station de dépollution de la Baumette
- Animation du réseau Loire Alerte.

## EAU & ASSAINISSEMENT SERVICE EXPERTISE ET SYSTÈME D'INFORMATION



### DIRECTEUR TECHNIQUE ET RESPONSABLE EXPERTISE ET SYSTÈME D'INFORMATION



Assistante



Responsable informatique  
industrielle et technique



Gestionnaire d'application  
et de données



Responsable modélisation  
hydraulique et métrologie



Chargé de modélisation  
hydraulique et métrologie



Responsable GMAO  
et supervision



Pilote de projets  
transversaux



Responsable SIG

⋮



2 dessinateurs

# QUALITÉ MÉTHODE ET SÉCURITÉ

## Qualité :

Le premier certificat ISO9001 de la DEA date de 2003, et 20 ans après nous avons renouvelé notre certification en 2023 pour 3 ans, grâce au travail et à l'implication de l'ensemble des agents. Cette démarche permet d'orienter nos activités en vue de satisfaire nos clients. Les autres activités clés concernent le suivi des performances et la vérification des pratiques sur le terrain pour identifier de nouvelles pistes d'amélioration.

## Méthode :

La partie Méthode permet d'améliorer nos pratiques à travers le déploiement de nouveaux outils ou la mise en place de nouvelles façons de faire.

Exemples :

- support et appui dans le déploiement de la GMAO, GRC, supervision, etc.
- animation de groupe de travail sur des sujets transverses

## Sécurité :

### Le saviez-vous ?

A l'échelle de la collectivité Angers Loire Métropole, c'est au sein de la direction eau et assainissement que nous cumulons le plus de typologie de risques différents pour la sécurité des agents.

En effet, ce ne sont pas moins de 18 types de risques différents auxquels peuvent être confrontés les agents dans le cadre de l'exercice de leurs missions sur les 20 définis par l'INRS.

Voici quelques exemples structurés selon la classification INRS :

Afin d'éviter la survenue d'incidents ou accidents liés à ces risques et/ou diminuer la gravité des conséquences, nous priorisons les actions préventives à mener avec le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

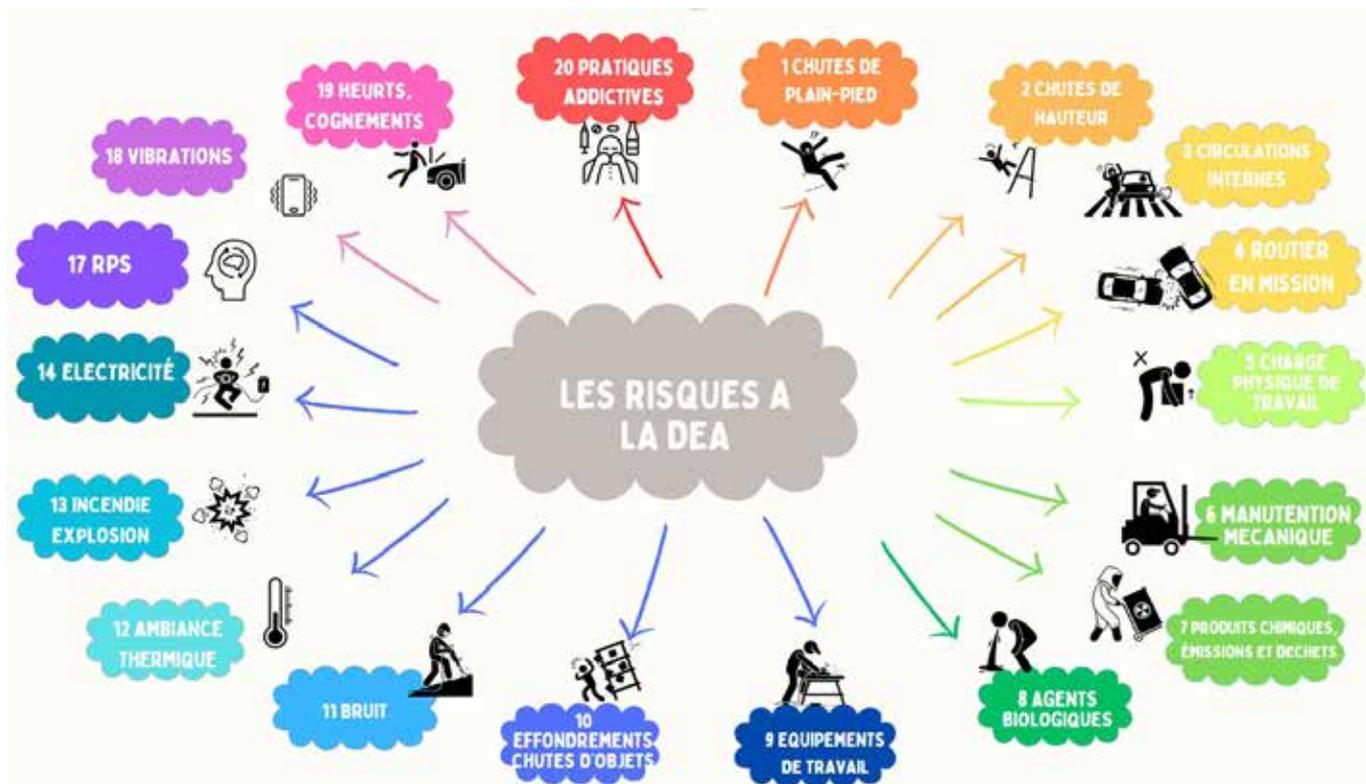
Ci-dessous quelques actions récurrentes pour améliorer la sécurité :

- formation des agents :
  - CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
  - CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler dans les Espaces Confinés)
  - Encadrant ou opérateur de chantier sous-section 4 (travaux de maintenance et réparations sur matériaux contenant de l'amiante)
  - Habilitation électrique
  - Signalisation Temporaire de Chantier
  - Risque chimique, risque chlore
  - Etc.
- définition, mise en place et entretien des équipements de protections collectifs
- dotation en équipements de protection individuels
- des équipements de manutentions
- des améliorations techniques, réflexions sur l'organisation, recherches d'innovations, etc.

En complément, chaque année ce ne sont pas moins de 1 973 équipements qui subissent 1 à 2 contrôles périodiques obligatoires pour vérifier leur aptitude à être utilisés en sécurité et garantir la protection prévue.

Voici les chiffres des contrôles périodiques réglementaires 2023 :

- 817 équipements, véhicules et accessoires de levage
- 279 équipements de protection individuelle (détecteurs gaz, équipements antichute, appareils respiratoires à ventilation assistée, etc.)
- 378 extincteurs
- 321 installations et équipements électriques
- 7 paratonnerres
- 5 systèmes de sécurité incendie
- 142 armoires à pharmacie et trousse de secours
- 2 défibrillateurs
- 5 ascenseurs et monte-charges
- + les systèmes d'aspiration des fumées (usine : 5, assainissement : 6), hottes/sorbottes de laboratoire (usine : 1), 2 étuves, etc.



# CENTRE TECHNIQUE



MAGASIN RUE CHÈVRE

Définition même de la transversalité, la raison d'exister du centre technique réside dans le bon fonctionnement des équipements pour le bien-être de tous et sur l'organisation de la chaîne logistique pour l'approvisionnement des pièces de réseaux aux différents services exploitants de la direction. Il organise la gestion bâtiminaire et l'entretien des sites principaux et également de sites annexes éloignés. Doté d'un atelier métallerie équipé de matériels performants, il assure également la fabrication et le maintien en état de nombreux équipements techniques. Le centre technique assure par ailleurs une gestion administrative importante avec en moyenne plus de 2 000 factures traitées par an.

## Sa composition

### • Magasins logistiques et cours à matériaux

Plus de 4 500 références sont stockées et gérées au quotidien par une équipe logistique composée d'un responsable ainsi que de 4 magasiniers. Le stock principal est suivi depuis le site de la rue Chèvre avec un magasin assurant la gestion des pièces détachées, des outils et des équipements individuels de sécurité et une cour à matériaux pour le stockage des pièces encombrantes comme les linéaires de tuyaux ainsi que les grosses pièces de fonte (tampons, palettes de bouches à clefs, autres).

Un stock des mêmes pièces est déporté sur notre site de la rue Berry assurant ainsi une disponibilité immédiate pour les équipes assurant les régies sur les secteurs de l'ouest de la métropole angevine. On y stocke par ailleurs les linéaires de canalisations ainsi que les pièces de réseau de grands diamètres.

Les magasiniers sont également en charge du contrôle des livraisons directes effectuées par nos fournisseurs sur les sites des chantiers.



CONTRÔLE DE LIVRAISON DIRECTE SUR CHANTIER



FABRICATION ANTI PROJECTION STEP



POSE ANTI PROJECTION STEP

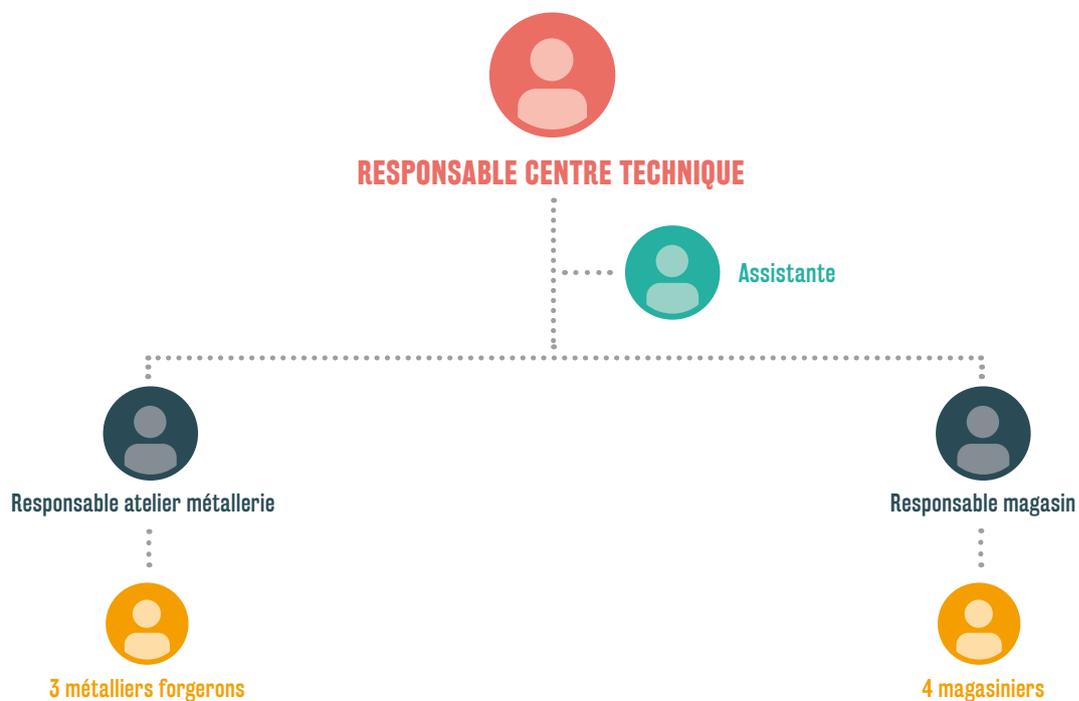
- Le service administratif

Le Centre Technique, c'est aussi une forte activité administrative. Une assistante assure au quotidien la gestion du fort volume de commandes et leur suivi de l'engagement au paiement. Elle gère également les diverses tâches inhérentes à la gestion de son effectif.

- La gestion du patrimoine bâtiminaire

Entre autres activités, le centre technique s'occupe de maintenir le patrimoine bâtiminaire (hors réservoirs) de la DEA en état de bon fonctionnement et donc de la maintenance (hors ou sous contrats). Il s'occupe également de l'étude et de la maîtrise d'ouvrage pour les besoins d'aménagements ou d'extensions.

## EAU & ASSAINISSEMENT CENTRE TECHNIQUE



# FOCUS MÉTIER

## Évolution technologique des armoires des postes de relevage

Dans le cadre du projet de renouvellement de nos supervisions, il était indispensable de faire évoluer les armoires de nos postes de refoulement qui n'étaient plus en mesure de fournir toutes les fonctionnalités proposées par le nouveau logiciel. Depuis janvier 2020, nous renouvelons 35 à 40 armoires par an sur notre parc, l'objectif étant de remplacer nos 180 armoires de faible puissance entre 2020 et 2025.

Avec l'augmentation du périmètre exploité par la régie entre 2018 et 2019 (plus de 40 PR et 15 STEP), notre problématique était de pouvoir se connecter aux armoires à distance avec notre superviseur ICONICS afin de réarmer et débourber les 600 pompes en service.

Ces nouvelles armoires, associées au superviseur ICONICS, permettent de récupérer de nombreuses informations et d'actions à distance (débit des pompes et pression de refoulement, hauteur de marnage des postes, possibilité de couper un poste à une heure définie pour des chantiers programmés, inversion en préventif du sens de rotation des pompes à 3h du matin, marnage à seuil variable contre la création d'un anneau de graisse).

### SET :

Rédaction des pièces techniques du cahier des charges et analyse conjointe des offres

### SAF :

Rédaction et suivi administratif du marché

### SESI :

Programmation des télétransmetteurs et du superviseur pour avoir des informations rapidement

AVANT



### Métallerie :

Réalisation de travaux complémentaires suite à la pose des armoires

### Assainissement :

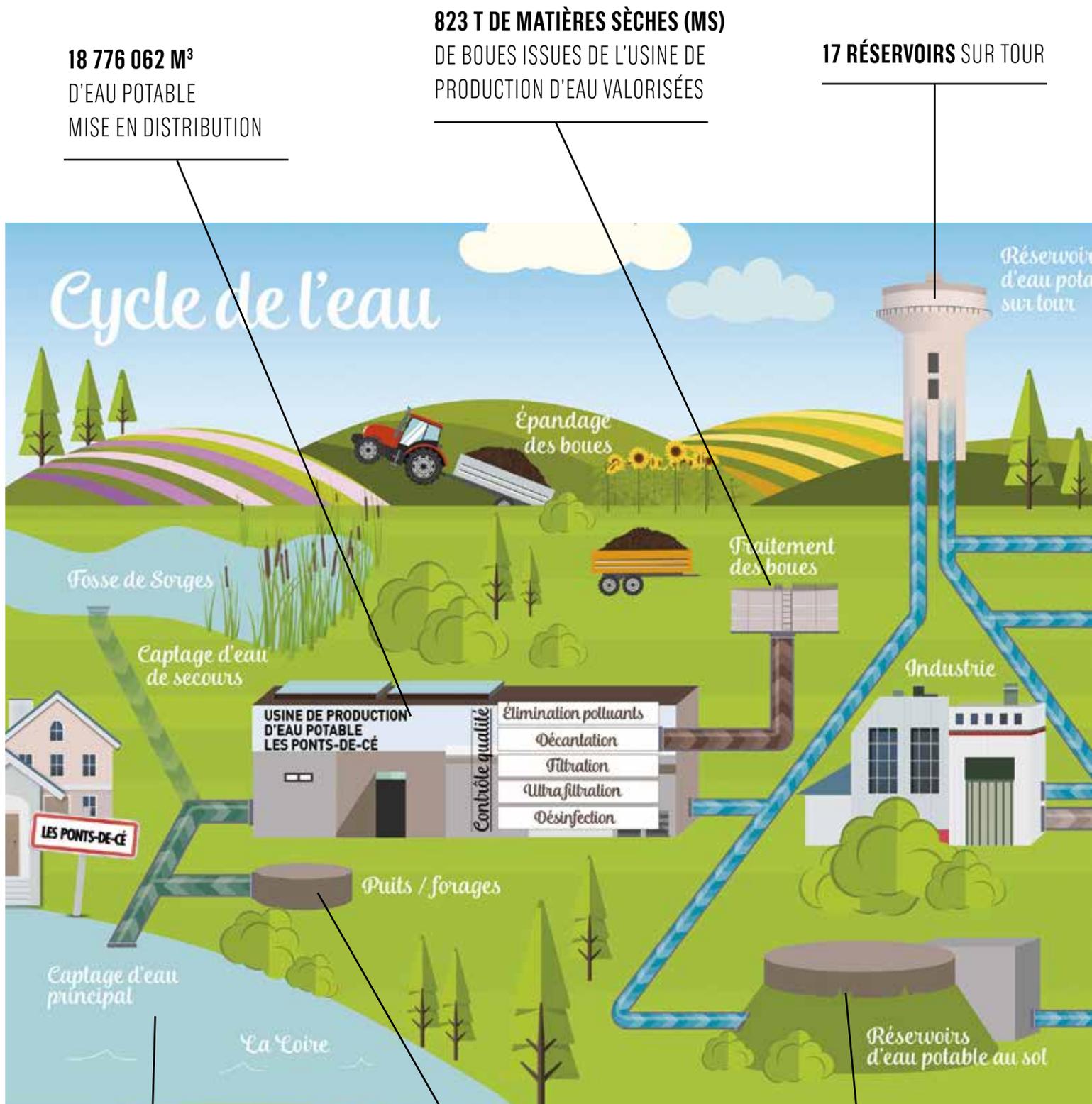
Exploitation et Maintenance :  
Prise en main des nouvelles armoires  
Maintenance :  
Développement du projet et montée en compétence des agents sur l'évolution  
Assistante : Suivi de la facturation et de l'exécution du marché

APRÈS



### Direction :

Validation et portage de ce nouveau projet auprès de la direction générale et des élus



**18 776 062 M<sup>3</sup>**  
D'EAU POTABLE  
MISE EN DISTRIBUTION

**823 T DE MATIÈRES SÈCHES (MS)**  
DE BOUES ISSUES DE L'USINE DE  
PRODUCTION D'EAU VALORISÉES

**17 RÉSERVOIRS** SUR TOUR

**15 226 970 M<sup>3</sup>**  
PRÉLEVÉS DANS LA LOIRE

**+**

**5 464 328 M<sup>3</sup>**  
CAPTÉS AVEC LES PUIITS  
ET FORAGES

**20 691 298 M<sup>3</sup>**  
D'EAU BRUTE PRÉLEVÉS

**18 RÉSERVOIRS**  
ENTERRÉS OU AU SOL

**55 700 M<sup>3</sup>**  
CAPACITÉ TOTALE  
DES RÉSERVOIRS

**1 388 989 NM<sup>3</sup> DE BIOMÉTHANE**  
INJECTÉS DANS LE RÉSEAU GRDF

**= 3 600 T DE MS**  
DE BOUES PRODUITES  
ET VALORISÉES

**41 STEP**



**102 227 ABONNÉS EAU**

**15 912 373 M<sup>3</sup>**  
D'EAU FACTURÉS

**7 790 INSTALLATIONS ASSAINISSEMENT**  
NON COLLECTIF CONTRÔLÉES  
(depuis création du service)

# LES MOYENS FINANCIERS

## a. Les chiffres clés

### VOLUME BUDGÉTAIRE MACRO

Le chiffre d'affaires global des budgets Eau et Assainissement (total des recettes réelles) se monte en 2023 à environ 61,7M€ (chiffres du CA 2023).

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent sensiblement pour les deux budgets, à hauteur de 42,2 M€ (+ 14,5 % par rapport à 2022). La pression reste forte sur les coûts de l'énergie, des réactifs et des fournitures, mais aussi de la masse salariale. Pour autant l'essentiel de la différence s'explique aussi par des opérations de refinancements de la dette, notamment assainissement, opérées au regard des conditions favorables des marchés. Pour les services exploitants, les charges d'exploitation progressent fortement pour la production d'eau potable (+789 K€, soit +17 %) et pour l'exploitation de la station de dépollution de la Baumette (confiée essentiellement à un prestataire extérieur +802 K€, +16,5 %).

En investissement (hors opérations de gestion de la dette et remboursement du capital), les dépenses réelles s'affichent à hauteur de 19,53 M€ (+9,4 % soit +1,673 M€) en investissement. Les investissements sont toujours fortement portés par le renouvellement des réseaux et ouvrages de réseaux eau et assainissement (12,18 M€).

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ COMPTABLE

Après une nette évolution en 2022, 2023 se montre plus modérée : l'ensemble des pièces comptables traitées s'établit à environ **21 700 pièces et actes comptables** enregistrés (soit **-2.2%** par rapport à 2022), mais masque une situation disparate entre baisse du nombre de pièces comptables traitées en recettes (-8,66 %) et hausse du nombre de pièces comptables traitées en dépenses (+1,69 %).

#### En recette

- 908 titres de recettes (+2,69 % sur 2022/2023).
- 843 titres d'annulation (en lien avec les ajustements des factures de consommation, soit +29.1 %).
- 9 rejets de titres (titres normaux et titres d'annulation, soit un taux de rejet de 0,5 %).
- **5 584 factures** travaux, SPANC, PFAC, conformités (hors factures de consommation comptant, elles, pour quelques 150 000 envois), **en baisse de -15,7 %**,
- 214 pièces diverses liées aux recettes (enregistrement de chèques, codes empêchement, etc.).

#### En dépense

- **6 590 mandats** (-1,17 % sur 2022/2023),
- 52 annulations de mandat,
- 8 rejets de mandats. Nombre faible, témoin de la qualité comptable des écritures avec un taux de rejets des dépenses global de **0,12 %**,
- **7 463 factures fournisseurs** enregistrées et suivies (**+4,38 %**).

## b. La facture d'eau

### LA STRUCTURE TARIFAIRE

#### LE TARIF DE L'EAU COMPREND :

##### • Pour le service public de l'eau et de l'assainissement :

- **une partie fixe** (rattachée au budget Eau potable) : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement,
- une partie proportionnelle pour financer le budget Eau : **c'est la redevance eau**, assise sur la consommation.
- une partie proportionnelle pour financer le budget Assainissement : **c'est la redevance assainissement**, basée sur la consommation d'eau potable constatée à l'année au compteur. Pour les abonnés au seul service assainissement, ou ceux qui ont mis en œuvre un récupérateur d'eau pluviale, un puits ou un forage et qui rejettent ces eaux au réseau d'assainissement, une part forfaitaire annuelle de 40 m<sup>3</sup> par personne est prise en compte, ou un compteur spécifique est mis en place sur les installations afin de facturer la redevance assainissement.

##### • Taxes et redevances pour l'État :

- Des redevances prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB, Etablissement public d'Etat) :
  - une redevance pour **pollution domestique**, assise sur le budget de l'Eau.
  - une redevance pour **modernisation des réseaux de collecte**, assise sur le budget de l'Assainissement.
- La TVA, (au taux réduit de 5,5 % pour l'eau potable et 10 % pour l'assainissement) perçue sur les montants hors taxes de la facture.

L'ensemble des tarifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement (consommations, travaux et prestations) est revu annuellement, au 1er avril. Le calcul du montant de la redevance est déterminé en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux.

Les tarifs des prestations qu'effectue Angers Loire Métropole pour le compte des usagers sont actualisés en fonction du coût de revient de ces interventions. Ce coût de revient est calculé sur la base du coût horaire salarial des agents de la direction Eau et Assainissement, du prix des matériaux utilisés, de l'amortissement des équipements nécessaires et des prix issus des marchés passés par le service.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est un Etablissement Public d'Etat dont la vocation est la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Angers Loire Métropole perçoit pour son compte et reverse les redevances lui permettant de financer ses actions, essentiellement sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage privés ou publics qui concourent à la lutte contre la pollution des eaux, à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, à la protection et la restauration des milieux aquatiques naturels, à la reconquête de la qualité des eaux dans l'intérêt commun du bassin. Angers Loire Métropole n'a donc aucune maîtrise de l'évolution du niveau de ces redevances.

### LES ÉLÉMENTS DE LA FACTURE D'EAU ET SON ÉVOLUTION (valeur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, au 1<sup>er</sup> janvier pour les redevances AELB)

La facture d'eau résulte de l'addition des différents éléments formant le prix de l'eau. L'appréciation de ces composantes est réalisée sur la base d'une facture type de 120 m<sup>3</sup>, ramenée à l'unité.

Une facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est présentée en annexe de ce rapport, établie avec les prix fixés avant et après le 1<sup>er</sup> avril 2023 (date d'actualisation des tarifs).

L'évolution de la facture traduit, les efforts d'investissement passés importants mais aussi les objectifs ambitieux de renouvellements de notre patrimoine, notamment pour assurer un taux de renouvellement de nos réseaux en adéquation avec les enjeux techniques, de développement durable et d'optimisation économique fixés par les élus.

#### Évolutions 2022/2023

- **Partie fixe** : + 0,40 €, à 40,00 € HT/an
- **Redevance Eau** : + 0,07 €, à 1,34 € HT/m<sup>3</sup>
- **Redevance Assainissement** : + 0,04 €, à 1,52 € HT/m<sup>3</sup>
- **Redevance Pollution Domestique** : inchangée, à 0,30 € HT/m<sup>3</sup>
- **Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte** : inchangée, à 0,16 € HT/m<sup>3</sup>
- **Taxe sur la Valeur Ajoutée**, reversée à l'Etat, 10 % pour la part assainissement (redevances ALM et AELB) et 5,5 % pour la part eau (redevances ALM et AELB, partie fixe).

La fixation du niveau des redevances en 2023 répond à une logique de poursuite d'une évolution maîtrisée, mais nécessaire, du prix de l'eau (+ 3,4 % sur 2022/2023 base facture d'eau TTC type INSEE 120 m<sup>3</sup>).

Les ressources nouvelles ainsi dégagées permettront de soutenir l'important besoin de financement des investissements actuels et à venir, afin de pouvoir tenir les objectifs affichés en matière de gestion patrimoniale et de renouvellement des réseaux.

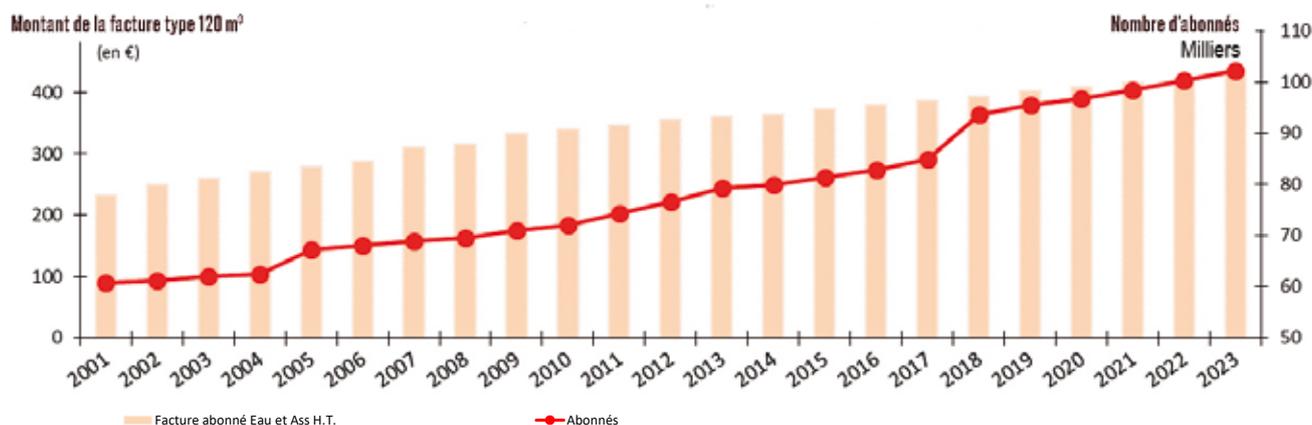
#### Structure d'une facture annuelle de consommation de 120 m<sup>3</sup> :

TYPE	MONTANT	PART
Partie fixe	40,00	8,48%
Redevance eau	160,80	34,10%
Redevance assainissement	182,40	38,68%
Redevance pollution	36,00	7,63%
Redevance MRC	19,20	4,07%
T.V.A.	33,18	7,04%
<b>TOTAL</b>	<b>471,58</b>	<b>100,0%</b>

#### Soit un prix global au m<sup>3</sup> de 3.93 € TTC

La structure tarifaire de la facture reste globalement inchangée par rapport à 2022.

#### Évolution du montant de la facture Eau et Assainissement et du nombre d'abonnés 2001/2023

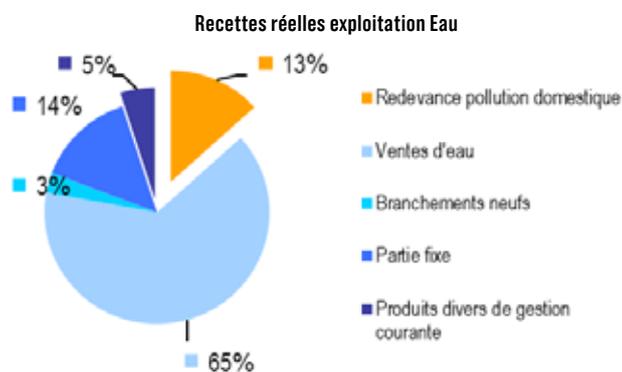


# c. Le budget annexe Eau

## LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Eau CA 2023 recettes réelles d'exploitation

EAU	CA 2023 - recettes réelles d'exploitation
Redevance pollution domestique	4 334 438 €
Ventes d'eau	20 950 978 €
Branchements neufs	952 250 €
Partie fixe	4 620 596 €
Produits divers de gestion courante	1 617 386 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 475 648 €</b>

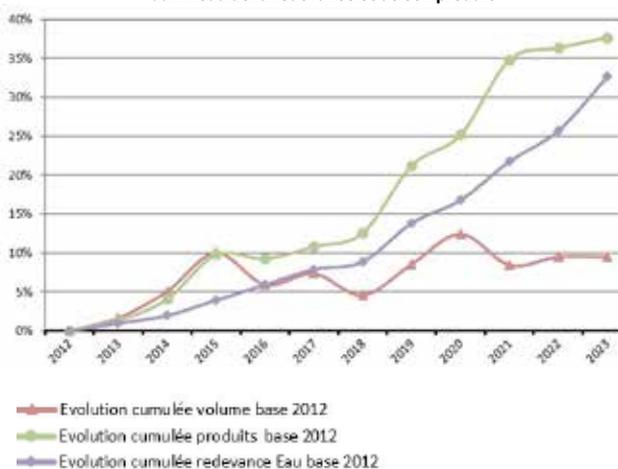


Les recettes d'exploitation du service sont en hausse (+471 K€, +1.5 %), entraînées par une légère hausse des produits de la vente d'eau (+ 202 K€, +0,98 %).

Les produits issus de l'activité branchements et participations (travaux et prestations pour le compte des clients) variables d'une année sur l'autre, sont orientés à la baisse après une année pour se fixer au niveau de l'exercice 2020 (-220 K€, -18.7 %). Les recettes de partie fixe (abonnements) progressent de 228K€ (+5,2 %) alors que les produits divers de gestion courante évoluent de +31 % (+387 K€).

Le graphique ci-dessous montre la relation entre redevance eau, produits des ventes et volumes vendus :

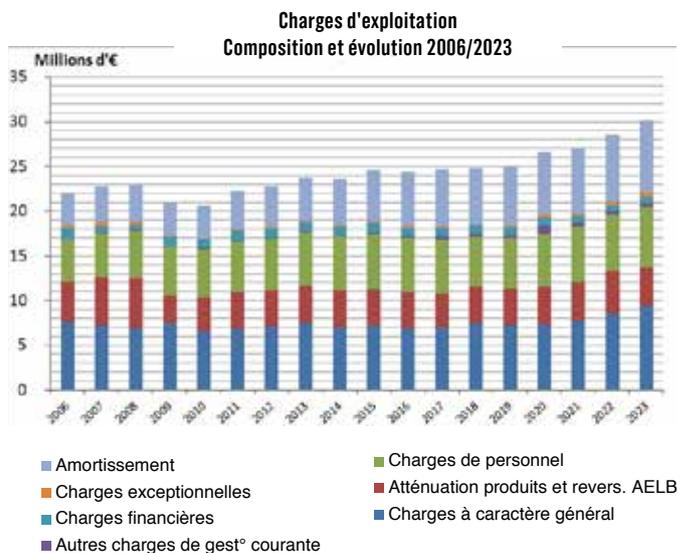
Évolution cumulée des volumes facturés, du niveau de la redevance et de son produit



## LES CHARGES D'EXPLOITATION

Eau CA 2023 dépenses réelles d'exploitation

EAU	CA 2023 - dépenses réelles d'exploitation
Charges à caractère général	9 365 524 €
Atténuation de produits	4 326 430 €
Charges de personnel	6 747 491 €
Autres charges de gest° courante	407 987 €
Charges financières	772 678 €
Charges exceptionnelles	528 564 €
Amortissement (*opérations d'ordres)	7 961 968 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 110 642 €</b>



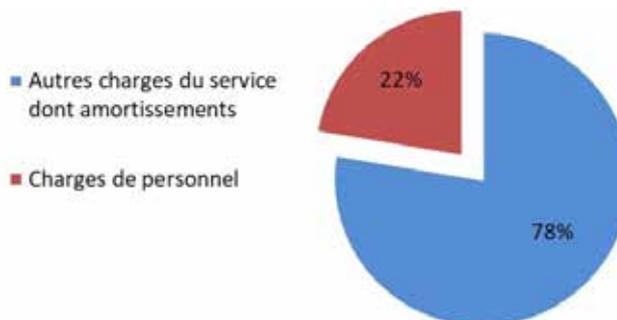
Les dépenses de fonctionnement recouvrent toutes les dépenses nécessaires à l'activité du service, qu'il s'agisse des activités exercées directement en régie ou par le biais de contrats de prestations. Entre 2022 et 2023 ces charges évoluent fortement de +1,065 M€ à +5 %.

La hausse est surtout due à l'évolution des coûts d'exploitation (produits de traitement, fournitures et énergie en tête) avec +752K€, soit +8.7%.

Les charges de personnel progressent sensiblement sous l'effet des mesures nationales de revalorisation de la rémunération (+5,8 %, +335 K€).

Les autres charges de gestion courante baissent de 8.8 % (+33 K€) alors que les charges financières progressent tout en restant en deçà des niveaux connus avant la baisse importante de 2022 (+773 K€, +24,1 % sur 2022/2023 mais -34.3 % sur 2013/2023).

Poids des charges de personnel dans la section de fonctionnement du budget EAU



La structure globale de la répartition des différents postes de dépenses reste stable. Les dépenses de personnel, stables, représentent moins d'un quart des charges de la section de fonctionnement (30 % des charges réelles, c'est à dire notamment hors amortissement). Rapportée au mètre cube d'eau vendu, la masse salariale et autres frais de personnels (après retraitements budgétaires liés aux travaux faits en régie) représentent 0.32 €/m<sup>3</sup>, en hausse de 3 centimes par rapport à 2022.

## L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La politique en matière de gestion patrimoniale porte l'accent sur le renouvellement des réseaux et l'entretien des outils de production et de stockage.

En 2023, le taux global de réalisation des investissements atteint 78 % des crédits inscrits au budget primitif.

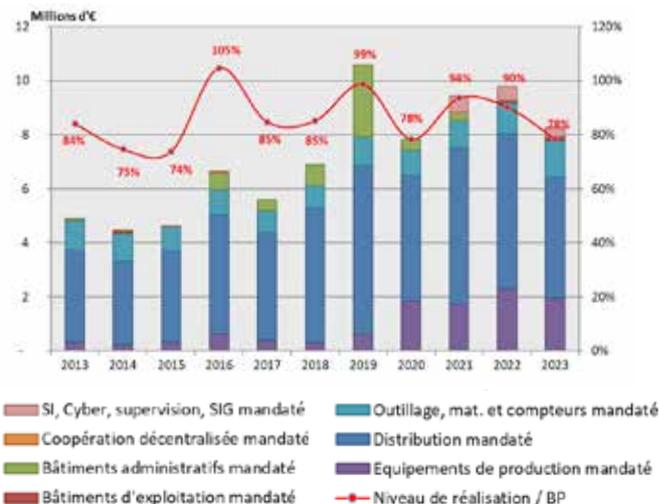
Dans le détail, 4,501 M€HT ont été dirigés sur le renouvellement des réseaux, 1,945 M€HT sur l'entretien et la maintenance des outils de production et de stockage (avec notamment les travaux de renouvellement des ozoneurs), 1,354 M€HT pour l'outillage/véhicules/logistique/compteurs/sécurité, 353 K€HT pour le système d'informations/schéma directeur/supervision/cybersécurité et enfin 128 K€ pour les bâtiments d'exploitation.

Globalement, ce sont plus de 8,28 M€ qui ont été investis, soit 1,5 M€ de moins qu'en 2022.

### Dépenses d'équipements Budget Eau / 2023

	Budget primitif	Crédits ouverts	Mandaté
<b>Réseaux de distribution</b> (dont #TI/Secto/ entretien)	6 694 000 €	7 717 006 €	4 500 992 €
<b>Bâtiments d'exploitation</b>	475 000 €	540 920 €	128 063 €
<b>Bâtiments administratifs</b>	-	-	-
<b>Équipements de production</b>	2 492 000 €	3 286 485 €	1 944 614 €
<b>Outillage, matériels et compteurs, SD et OIV</b>	1 303 000 €	1 979 198 €	1 354 277 €
<b>Coopération décentralisée</b>	10 000 €	10 000 €	-
<b>Systèmes d'informations, cybersécurité, supervision, SIG</b>	186 500 €	691 533 €	352 889 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 160 500 €</b>	<b>14 225 142 €</b>	<b>8 280 835 €</b>

### Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP



## L'ÉTAT DE LA DETTE

### Capital restant dû au 31/12/2023 :

Encours de la dette au 31/12/23 14 453 752€

### Annuités 2023 (CA 2023) :

Remboursement capital : 1 245 906 €

Paieement intérêts : 776 503 €

ICNE (Intérêts Courus Non Echus) : -3 825 €

**TOTAL annuités 2023 : 2 018 584 €**

### Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2023 du budget EAU



Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable, divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts).

Il exprime le nombre d'années d'exploitation théoriques nécessaires pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est très satisfaisant.

En 2023, ce ratio s'établit à 1.40 années pour le budget Eau (contre 1.47 en 2022).

Après une période peu favorable aux conditions financières des produits financiers du budget de l'Eau, la tension est moins présente depuis 2021. Par ailleurs, le dynamisme des recettes agit positivement sur l'épargne brute et donc sur la capacité de désendettement du budget Eau, ce qui permet de compenser les hausses de dépenses de la section de fonctionnement. L'indicateur se situe à un niveau très satisfaisant.

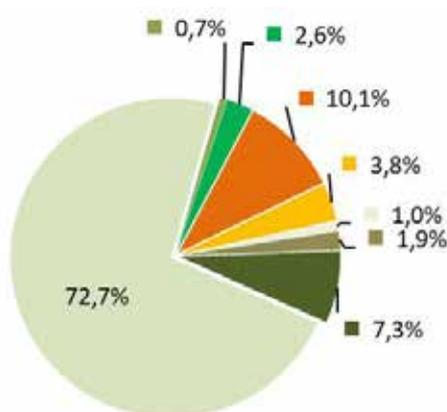
# d. Le budget annexe Assainissement

## LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Assainissement CA 2022 recettes réelles d'exploitation

ASSAINISSEMENT	CA 2023 recettes réelles d'exploitation
Redevance MRC	2 092 767 €
Redevance assainissement	20 132 473 €
Recettes ANC (dont redev. et pénalités)	189 165 €
Branchements et extension	726 969 €
PRE + PFAC	2 899 283 €
Produits d'exploitation Baumette	1 163 272 €
Autres prestations, conformités et rejets	284 638 €
Produits gestion courante et except.	974 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 462 867 €</b>

Recettes réelles d'exploitation ASSAINISSEMENT

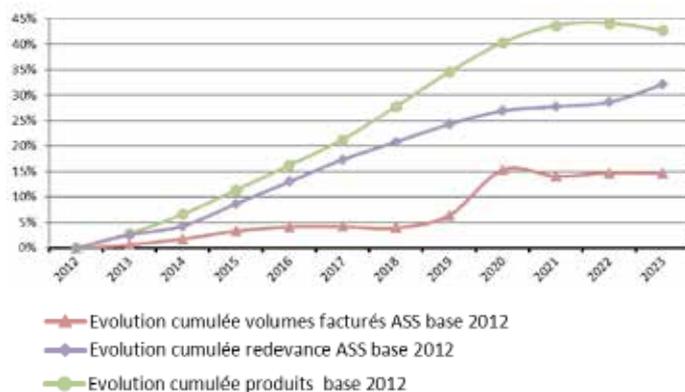


- Redevance MRC
- Redevance assainissement
- Recettes ANC (dont redevance et pénalités)
- Branchements et extension
- PRE + PFAC
- Produits d'exploitation Baumette
- Autres prestations, conformités et rejets
- Produits gestion courante et exceptionnels

2023 est une année de baisse des recettes pour le budget assainissement. Les produits de la redevance se tassent de -1 % (-203 K€), les recettes de PFAC/PFAC-AD subissent le contre-coup du ralentissement du marché immobilier mais aussi le rattrapage de dossiers de 2021 sur 2022 (-26,5 %, -1,045 M€).

À la hausse : les recettes ANC (+1,2 %, +2,3 K€), les branchements (+28,7 %, +162 K€) et les produits issus de l'exploitation de la station de dépollution de la Baumette (biogaz et produits de curage : +6,6 %, +72 K€).

ÉVOLUTION CUMULÉE DES VOLUMES FACTURÉS, DU NIVEAU DE LA REDEVANCE ET DE SON PRODUIT

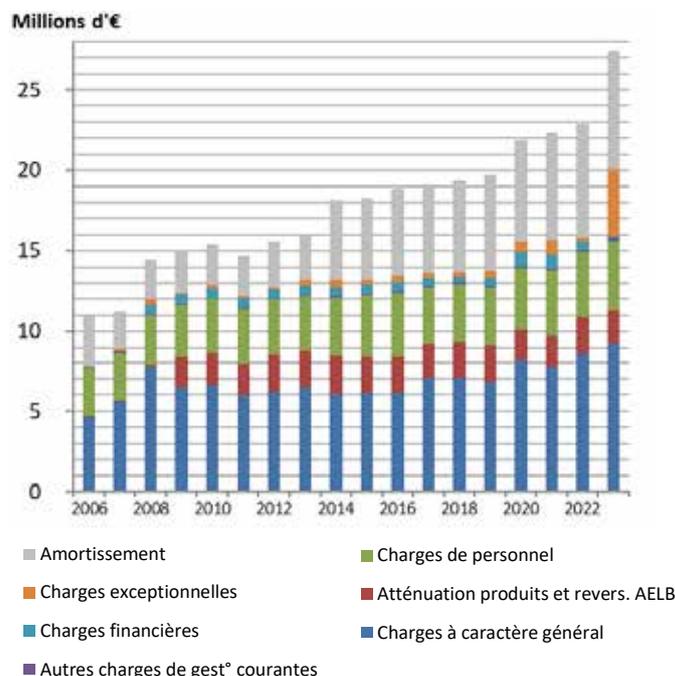


## LES CHARGES D'EXPLOITATION

Assainissement CA 2022 dépenses réelles d'exploitation

ASSAINISSEMENT	CA 2023 - dépenses réelles d'exploitation
Charges à caractère général	9 178 769 €
Atténuation de produits	2 150 083 €
Charges de personnel	4 285 382 €
Autres charges de gest° courantes	155 266 €
Charges financières	167 716 €
Charges exceptionnelles	4 119 567 €
Amortissement (*opérations d'ordres)	7 380 255 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 437 038 €</b>

CHARGES D'EXPLOITATION  
COMPOSITION ET ÉVOLUTION 2006/2023



Les charges réelles d'exploitation évoluent fortement entre 2022 et 2023 à +19.9%. Cette progression est due aux provisions exceptionnelles pour risques et charges financiers de 3.7 M€ dans le cadre de gestion de la dette du budget Assainissement. En dehors de cette opération, les charges de fonctionnement évoluent de +850 K€ à +3.7 %.

Les charges à caractère général connaissent une évolution importante, portée par l'envolée des prix de l'énergie, des fournitures et des réactifs (+5.9 %, +513 K€HT).

Comme pour le budget de l'Eau, l'évolution de la masse salariale (+203 K€) est à rapprocher de la revalorisation de la rémunération décidée au niveau national.

Les opérations de refinancement de la dette ont ainsi fait baisser de façon importante l'encours ainsi que la charge des intérêts (-352 K€, -68 %).

### POIDS DES CHARGES DE PERSONNEL DANS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

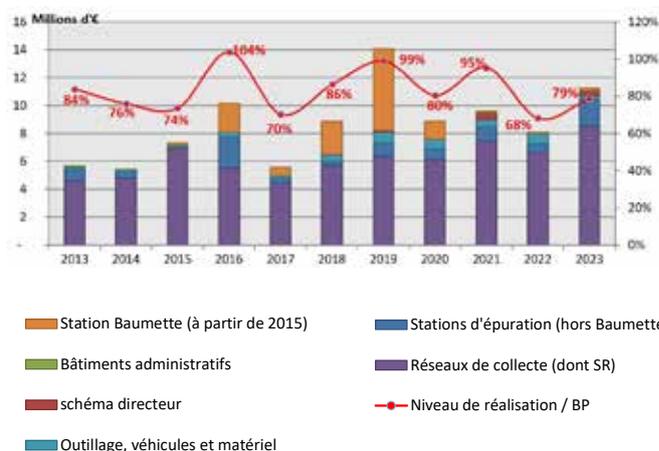


La part des charges de personnel au sein de la section de fonctionnement (après retraitement comptable du personnel mobilisé pour la réalisation des travaux faits en régie) reste stable à hauteur de 18 % (26 % si l'on ne retient que les charges réelles).

### L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Budget primitif	Crédits ouverts	Mandaté
<b>Réseaux de collecte (dont SER)</b>	9 715 000 €	11 293 906 €	8 533 923 €
<b>Station d'épuration (hors Baumette)</b>	2 600 000 €	3 469 143 €	1 941 909 €
<b>Outillage, véhicules et matériel</b>	402 000 €	491 475 €	212 265 €
<b>SD, SI, Cyber, Supervision, SIG, GRC</b>	182 000 €	570 012 €	346 499 €
<b>Bâtiments administratifs</b>	40 000 €	50 000 €	24 304 €
<b>Station Baumette (à partir de 2015)</b>	1 350 000 €	1 702 652 €	187 869 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 289 000 €</b>	<b>17 577 188 €</b>	<b>11 246 769 €</b>

### Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP



2023 marque une année record pour les montants investis puisqu'après 2019 et le pic d'investissement pour la STEP de la Baumette, c'est la deuxième année en termes de volume d'achat de la décennie.

Ce sont notamment les travaux de renouvellement de réseaux qui, avec 88 % des crédits ouverts et 8.5 M€ de réalisation, représentent l'essentiel des 11,247 M€ investis en 2023.

L'enveloppe pour le renouvellement des stations périphériques a été mobilisée à hauteur de 1,942M€ alors que le paiement des travaux de la ferme photovoltaïque glissera essentiellement sur 2024 (réalisé : 188 M€).

Parmi les autres investissements de 2023, les dépenses liées à la supervision, SIG et autres solutions métiers de la direction (notamment le logiciel GRC) affichent un montant de réalisation de 346 K€, alors que les dépenses de matériels/véhicules/logistique ont mobilisé 237 K€.

## L'ÉTAT DE LA DETTE

### Capital restant dû au 31/12/2023

Encours de la dette au 31/12/2023 : 10 393 143 €

### Annuités 2023 (CA 2023)

Remboursement capital : 1 020 229 €

Opération de désendettement 5 000 000 €

Paiement intérêts : 375 243 €

ICNE 207 527 €

**TOTAL annuités 2023 : 6 602 999 €**

Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer notamment les installations de collecte des effluents et d'assainissement des eaux usées divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts). Il exprime le nombre d'années d'exploitation théoriques nécessaires pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est satisfaisant.

Le nombre d'années théoriques pour rembourser la dette s'établit en 2023 à 0,86 années (contre 1,25 en 2022). La forte baisse constatée de l'encours résulte d'une opération de gestion et de sécurisation de la dette du budget assainissement (produit financier exposé) avec un désendettement anticipé en 2023 de 5 M€. La situation financière du budget assainissement en matière d'endettement est donc plus que jamais excellente avec quand même une vigilance sur le reste de l'encours qui reste « sensible » aux aléas des marchés financiers.

### Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2023 du budget assainissement



# LES ANNEXES

# FACTURE DÉTAILLÉE

Les tarifs étant réactualisés chaque année en Mars, les montants indiqués correspondent aux périodes : du 1/04/2022 au 31/03/2023 puis du 01/04/2023 au 31/03/2024

## FACTURE DÉTAILLÉE

DETAIL DE LA FACTURE						
Consommations de la facture courante						
Point de comptage	Compteur N°	Date	Index	Volume	Type d'index	
120819A	FACTURE INSEE	31/05/2023	2400			
	FACTURE INSEE	31/05/2024	2520	120	Reel	
Volume facturé				120		

	Quantité	P.U HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC	
<b>1 Production et distribution de l'eau potable</b>						
Eau	du 01/04/2024 au 31/05/2024	19 m3	1,380000	26,22	5,50	27,68
Eau	du 01/06/2023 au 31/03/2024	101 m3	1,340000	135,34	5,50	142,78
<b>2 Partie fixe branchement</b>						
	du 01/06/2023 au 31/05/2024	365 jours	0,109580	39,99	5,50	42,19
<b>3 Assainissement</b>						
Assainissement	du 01/04/2024 au 31/05/2024	19 M3	1,860000	29,54	10,00	32,60
Assainissement	du 01/06/2023 au 31/03/2024	101 M3	1,520000	153,52	10,00	168,87
<b>4 Contribution aux organismes publics</b>						
Redevance pour la pollution domestique	du 01/06/2023 au 31/05/2024	120 M3	0,300000	36,00	5,50	37,98
Redevance Modernisation réseaux de collecte	du 01/06/2023 au 31/05/2024	120 M3	0,160000	19,20	10,00	21,12

<b>1</b>	Redevance eau pour les abonnés ordinaires : 1,27€ H.T./m <sup>3</sup> puis 1,34€ H.T./m <sup>3</sup> depuis le 1/04/23
<b>2</b>	Partie fixe à l'année pour un compteur 20mm : 38,60€ H.T. /m <sup>3</sup>
<b>3</b>	Redevance assainissement pour les abonnés ordinaires : 1,48€ H.T./m <sup>3</sup> puis 1,52€ H.T./m <sup>3</sup> depuis le 1/04/23
<b>4</b>	Redevance prélevée par Angers Loire Métropole puis reversée à l'Agence de l'Eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution domestique : 0,30€ H.T. /m<sup>3</sup></li> <li>• Modernisation des réseaux de collecte : 0,15€ H.T. /m<sup>3</sup></li> </ul>
<b>5</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.), prélevée et reversée à l'État : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5,5 % du montant H.T. acquitté sur la part eau (redevance ALM et pollution domestique, partie fixe)</li> <li>- 10 % du montant H.T. acquitté sur la part assainissement (redevance ALM et modernisation des réseaux de collecte)</li> </ul>

Prix du litre d'eau TTC (hors abonnement) : 0,00359 €    Prix de l'abonnement pour la période de facturation : 42,19 €  
 Angers Loire Métropole finance des actions de coopérations internationales et de solidarité à hauteur de 0,75% des recettes d'eau potable

MONTANTS H.T.	Taux TVA	MONTANTS T.T.A.	MONTANTS T.T.C.
237,55	5,50	13,08	250,61
202,36	10,00	20,23	222,59
<b>MONTANT TOTAL T.T.C. DE LA FACTURE :</b>			<b>473,20</b>

Facture établie selon tarifs fixés par délibération du conseil communautaire en vigueur. Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252 du livre de procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 56-624 du 19 août 1956, modifié par le décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.

Par internet : <http://factout.angers.fr/peau>

Par TIP : Dater et signer le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez un RIB, sans l'agripper ni le coller.

Par chèque : Envoyez votre règlement établi à l'ordre du Service de Gestion Comptable d'Angers (ex Trésorerie) accompagné du volet TIP non signé, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse figurant sur le TIP.

Par carte bancaire : muni du présent avis, aux guichets du SGC d'Angers (ex Trésorerie), au rdv de l'hôtel de Ville d'Angers ; du lundi au vendredi de 9h à 13h sauf jeudi : 10h à 13h.

En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.inpots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

Questions liées au paiement : [1049003@ctjfo.finances.gouv.fr](mailto:1049003@ctjfo.finances.gouv.fr) ou 02 41 05 47 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le lundi, mardi, jeudi de 14h à 16h.

# TARIFS 2023



## EAU - ASSAINISSEMENT TARIFS H.T. A COMPTER DU 1er AVRIL 2023 REF. : DELIBERATION DU 13 MARS 2023

EAU	
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3</b>	
⇒ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,34
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU</b>	
⇒ Pollution domestique - contre-valeur (le m3):	0,30
<b>PARTIE FIXE</b>	
⇒ Branchement de :	
15 mm	40,00
"    20 mm	40,00
"    30 et 40 mm	75,50
"    50 et 60 mm	259,00
"    80 mm	298,00
"    100 mm	410,00
"    125 mm	495,00
"    150 mm	518,00
"    200 mm	620,00
"    250 mm	775,00
"    300 mm	1 220,00
⇒ Plus-Value frais d'abonnement compteur PULSE :	44,00
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
⇒ Frais d'abonnement :	26,00
⇒ Forfait relevé - facturation supplémentaire :	47,00
⇒ Dispositif temporaire de prise d'eau (forfait par semaine)	12,00
▪ Pénalité pour perte, vol, casse ensemble 20mm	200,00
▪ Pénalité pour perte, vol, casse ensemble 40mm	400,00
▪ Forfait consommation pour non transmission index relevé (au trimestre)	1 500,00
⇒ Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontainier) :	53,00
⇒ Pose/Dépose de compteur	91,00
⇒ Prise d'eau à compteur (2 constats) :	65,50
⇒ Fourniture de badge Borne Monéca	15,00
⇒ Essais de poteaux d'incendie :	91,50
▪ Coût pour le contrôle d'un PI supplémentaire	45,00
⇒ Contrôle des puits, forages et installations privées :	
▪ avec usage interne au bâtiment et rejet au réseau d'assainissement	128,00
▪ avec usage interne au bâtiment, sans rejet au réseau d'assainissement	110,00
<b>BRANCHEMENTS</b>	
⇒ Avec terrassement et remblaiement par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	1 420,00
30 mm	1 555,00
40 mm (2)	1 555,00
⇒ Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par l'Agglo :(1)	
Diamètres 20 mm	368,00
30 mm	513,00
40 mm (2)	513,00
⇒ Dépose de branchement	<b>GRATUIT</b>
(1) forfait concernant la partie sous voie publique. (2) au-dessus de 40 mm, le coût sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15 % pour frais généraux.	
<b>PENALITES</b>	
⇒ Pénalité forfaitaire pour Vol d'eau sur la voie publique	1 330,00

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3</b>	
⇒ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,52
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU</b>	
⇒ Redevance modernisation des réseaux de collecte (m3):	0,16
<b>PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT</b>	
⇒ Redevance PFAC et PFAC-AD (le m <sup>2</sup> de surface de plancher nouvelle)	11,00
▪ Montant minimum de perception	440,00
<b>DEBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT</b>	
<b>Intervention de l'hydrocureuse</b>	
⇒ du lundi au samedi (1h d'intervention)	142,00
⇒ les dimanches et jours fériés (1h d'intervention)	205,50
⇒ la nuit de 22 h à 6 h (1h d'intervention)	226,00
<b>Déplacement de l'hydrocureuse</b>	
⇒ forfait de déplacement (1/2 h)	54,00
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
⇒ Déversement des produits de vidange, la tonne apportée :	15,50
⇒ Déversement de produits de curage, la tonne apportée :	46,50
⇒ Déversement de graisse, la tonne apportée :	12,50
⇒ Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements :	221,00
<b>BRANCHEMENTS</b>	
<b>Création</b>	
⇒ Jusqu'à 150 mm : (1)	
Travaux réalisés à la pose du collecteur :	1 160,00
Travaux réalisés hors la pose du collecteur (jusqu'à 6 ml) :	2 880,00
Plus value pour profondeur demandée supérieure à 1.10 mètre	700,00
Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement :	250,00
⇒ Dépose de branchement :	1 160,00
(1) Au-delà de 150 mm, le coût des travaux sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15% pour frais généraux.	
⇒ Création d'une boîte de branchement en limite de propriété	1 600,00
<b>Contrôle</b>	
⇒ Des branchements usagers domestiques dans le cas de cessions	106,00
▪ Coût du logement supplémentaire pour les grands ensembles	14,50
⇒ Des effluents/branch. des activités économiques (hors industriel)	108,00
⇒ Des effluents/branch. des activités industrielles	220,00
<b>PENALITES</b>	
⇒ Pénalités de non respect de l'arrêt de deversement	Coef. Majo.
⇒ Non transmiss° données autosurv. / évacuat° déchets liquides <sup>(3)</sup>	180,00

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
⇒ Contrôle de conception pour une installation <20EH	70,00
⇒ Contrôle de conception pour une installation ≥ 20EH	132,00
⇒ Contrôle de réalisation (installations neuves ou réhabilitées) < 20EH	100,00
⇒ Contrôle de réalisation (installations neuves ou réhabilitées) ≥ 20EH	120,00
⇒ Diagnostic des installations dans le cadre de cessions	120,00
⇒ Contrôle périodique du bon fonctionnement (CBF)	90,00
⇒ Pénalités non-conformité (délai 4 ans dépassé) / base tarif CBF	Maj. 200%
⇒ Pénalités non-conformité (délai 1 an dépassé) / base tarif cession	Maj. 400%

### TARIFS COMMUNS A LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Prestations	
⇒ FHMO ADJ Technique	29,00
⇒ FHMO Agent de Maîtrise	32,70
⇒ FHMO Technicien ou surveillant de travaux	35,10
⇒ FHMO Ingénieur	46,20
⇒ FH déplacement fourgon avec agent	65,00

Pénalités	
⇒ Pénalité défaut d'accessibilité ou obstruct° contrôle <sup>(3)</sup>	180,00
⇒ Absence répétée (≥ 2 absences non justifiées) ou obstruct° au contrôle	Maj. 400% <sup>(4)</sup>

(3) : forfait mensuel

(4) majoration du tarif du type de visite concerné

06/02/2023

# TARIFS 2024



## EAU - ASSAINISSEMENT TARIFS H.T. A COMPTER DU 1er AVRIL 2024 REF. : DELIBERATION DU 14 MARS 2024

EAU	
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3</b>	
⇒ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,38
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU</b>	
⇒ Pollution domestique (le m3) :	0,30
⇒ Prélèvement sur la ressource en eau ( sur le m3 prélevé) :	0,0331
<b>PARTIE FIXE</b>	
⇒ Branchement de :	
* 15 mm	40,00
* 20 mm	40,00
* 30 et 40 mm	77,80
* 50 et 60 mm	266,70
* 80 mm	307,00
* 100 mm	422,50
* 125 mm	510,00
* 150 mm	533,50
* 200 mm	638,50
* 250 mm	798,00
* 300 mm	1 245,00
⇒ Plus-Value frais d'abonnement compteur PULSE :	44,00
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
⇒ Frais d'abonnement :	26,80
⇒ Forfait relevé - facturation supplémentaire	48,40
⇒ Dispositif temporaire de prise d'eau (forfait par semaine)	12,00
▪ Pénalité pour perte, vol, casse ensemble 20mm	200,00
▪ Pénalité pour perte, vol, casse ensemble 40mm	400,00
▪ Forfait consommation pour non transmission index relévé (au trimestre)	1 500,00
⇒ Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontainier)	54,60
⇒ Forfait pose ou dépose de compteur	93,70
⇒ Forfait compteur de chantier (abonnement, pose et dépose)	300,00
⇒ Prise d'eau à compteur (2 constats) :	67,50
⇒ Fourniture de badge Borne Monéca	15,50
⇒ Essais de poteaux d'incendie :	94,20
▪ Coût pour le contrôle d'un PI supplémentaire	46,40
⇒ Contrôle des puits, forages et installations privées :	
▪ avec usage interne au bâtiment et rejet au réseau d'assainissement	131,90
▪ avec usage interne au bâtiment, sans rejet au réseau d'assainissement	113,30
<b>BRANCHEMENTS</b>	
⇒ Avec terrassement et remblaiement par l'Agglo : (1)	
Diamètres 20 mm	1 463,00
30 mm	1 602,00
40 mm (2)	1 602,00
⇒ Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par l'Agglo : (1)	
Diamètres 20 mm	379,00
30 mm	528,50
40 mm (2)	528,50
⇒ Dépose de branchement	GRATUIT
(1) forfait concernant la partie sous voie publique.	
(2) au-dessus de 40 mm, le coût sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15 % pour frais généraux.	
<b>PENALITES</b>	
⇒ Pénalité forfaitaire pour Vol d'eau sur la voie publique	1 370,00

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3</b>	
⇒ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,56
<b>REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU</b>	
⇒ Redevance modernisation des réseaux de collecte (m3) :	0,16
<b>PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT</b>	
⇒ Redevance PFAC et PFAC-AD (le m² de surface de plancher nouvelle)	11,00
▪ Montant minimum de perception	440,00
<b>DEBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT</b>	
Intervention de l'hydrocreuseuse	
⇒ du lundi au samedi (1h d'intervention)	146,30
⇒ les dimanches et jours fériés (1h d'intervention)	211,70
⇒ la nuit de 22 h à 6 h (1h d'intervention)	232,90
Déplacement de l'hydrocreuseuse	
⇒ forfait de déplacement (1/2 h)	55,60
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
⇒ Dérivement des produits de vidange, la tonne apportée :	16,00
⇒ Dérivement de produits de curage, la tonne apportée :	47,90
⇒ Dérivement de graisse, la tonne apportée :	12,90
⇒ Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements :	227,70
<b>BRANCHEMENTS</b>	
Création	
⇒ Jusqu'à 150 mm : (1)	
Travaux réalisés à la pose du collecteur :	1 195,00
Travaux réalisés hors la pose du collecteur (jusqu'à 6 m) :	2 967,00
Plus valeur pour profondeur demandée supérieure à 1.10 mètre	700,00
Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement :	250,00
⇒ Dépose de branchement :	1 195,00
(1) Au-delà de 150 mm, le coût des travaux sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15% pour frais généraux.	
⇒ Création d'une boîte de branchement en limite de propriété	1 600,00
Contrôle	
⇒ Des branchements usagers domestiques dans le cas de cessions	109,20
▪ Coût du logement supplémentaire pour les grands ensembles	15,00
⇒ Des effluents/branch. des activités économiques (hors industriel)	111,20
⇒ Des effluents/branch. des activités éco (hors industriel) avec rejet + compteur	140,00
⇒ Des effluents/branch. des activités industrielles	226,50
⇒ Contre-visite suite contrôle (hors PFAC)	63,00
<b>PENALITES</b>	
⇒ Pénalités de non respect de l'arrêté de déversement	Coef. Majo.
⇒ Non transmiss° données autosurv. / évacuat° déchets liquides (2)	185,40

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
	≤ 20EH	> 20EH
⇒ Contrôle de conception pour une installation	70,00	132,00
⇒ Contrôle de reprise de défauts de conception	49,00	
⇒ Contrôle de réalisation (installations neuves/réhabilitées)	103,00	170,00
⇒ Diagnostic des installations dans le cadre de cessions	120,00	180,00
⇒ Contrôle périodique du bon fonctionnement (CBF)	90,00	135,00
⇒ Pénalité obstruction ou refus à un CBF / base tarif CBF	Maj. 400%	
⇒ Pénalité non reprise de défauts suite CR / base tarif CR	Maj. 400%	
⇒ Pénalités non-conformité suite session / base tarif CR	Maj. 400%	
⇒ Pénalités non-conformité après CBF / base tarif CBF	Maj. 200%	
⇒ Pénalités pour réalisat° ANC sans accord du SPANC / base tarif CR	Maj. 400%	

### TARIFS COMMUNS A LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Prestations	
⇒ FHMO ADJ Technique	29,80
⇒ FHMO Agent de Maîtrise	33,70
⇒ FHMO Technicien ou surveillant de travaux	35,60
⇒ FHMO Ingénieur	47,40
⇒ FH déplacement fourgon avec agent	67,00

Pénalités	
⇒ Pénalité défaut d'accessibilité ou obstruct° contrôle (2)	185,40
⇒ Absence répétée (≥ 2 absences non justifiées) ou obstruct° au contrôle	Maj. 400% (1)

27/02/2024

# INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES 2023

Note : ces indicateurs et les rapports annuels sont accessibles sous :

<https://www.angersloiremetropole.fr/mon-quotidien/eau-et-assainissement/index.html>

## Indicateurs de performance Eau potable

**INDICATEUR :** P101.1 et P102.1, taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques (en %).

**DÉFINITION :** proportion des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art. R. 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur.

**FINALITÉ :** donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau, afin d'en apprécier la qualité sanitaire, sur la base des contrôles réglementaires.

**OBJECTIF DEA ALM :** 100%

RÉSULTAT 2023

100%



**INDICATEUR :** P103.2B, indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (en points).

**DÉFINITION :** indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable.

**FINALITÉ :** évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution.

**OBJECTIF DEA ALM :** 120

RÉSULTAT 2023

118



**INDICATEUR :** P104.3, rendement du réseau de distribution (en %).

**DÉFINITION :** il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

**FINALITÉ :** cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

**OBJECTIF DEA ALM :** > 86,8%

RÉSULTAT 2023

89,2%



**INDICATEUR :** P105.3, indice linéaire des volumes non comptés (en m<sup>3</sup>/km/jour).

**DÉFINITION :** il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

**FINALITÉ :** cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

**OBJECTIF DEA ALM :** < 3,25 m<sup>3</sup>/km/jour

RÉSULTAT 2023

2,4 M<sup>3</sup>/KM/JOUR



**INDICATEUR :** P106.3, indice linéaire de pertes en réseau (en m<sup>3</sup>/km/jour)

**DÉFINITION :** il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

**FINALITÉ :** cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

**OBJECTIF DEA ALM :** < 3,20 en m<sup>3</sup>/km/jour

RÉSULTAT 2023

2,4 M<sup>3</sup>/KM/JOUR



**INDICATEUR :** P107.2, taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %).

**DÉFINITION :** quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

**FINALITÉ :** compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

**OBJECTIF DEA ALM :** ≥ 0,75%

RÉSULTAT 2023

0,65%



**INDICATEUR :** P108.3, indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %).

**DÉFINITION :** niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

**FINALITÉ :** l'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

**OBJECTIF DEA ALM :** ≥ 80%.

RÉSULTAT 2023

80%



**INDICATEUR :** P109.0, montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m<sup>3</sup>).

**DÉFINITION :** abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé domestique et non domestique.

**FINALITÉ :** mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

**OBJECTIF DEA ALM :** non défini.

RÉSULTAT 2023

0,0100€/M<sup>3</sup>

**INDICATEUR :** P151.1, taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (en nombre/1 000 abonnés).

**DÉFINITION :** nombre de coupures d'eau (interruption totale) liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

**FINALITÉ :** mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

**OBJECTIF DEA ALM :** <1,5/1 000 abonnés

À noter : il s'agit de toutes les fuites et casses sur réseau et branchement, notre système de comptabilisation actuel ne permet pas de distinguer celles ayant réellement entraîné une coupure d'eau.

RÉSULTAT 2023

1,88/1000  
ABONNÉS



**INDICATEUR :** P152.1, taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %).

**DÉFINITION :** pourcentage d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

**FINALITÉ :** évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

**OBJECTIF DEA ALM :** 100% sous 24 heures ouvrées

RÉSULTAT 2023

100%  
SUR 24H



**INDICATEUR :** P153.2, durée d'extinction de la dette de la collectivité (en années).

**DÉFINITION :** durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

**FINALITÉ :** apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

**OBJECTIF DEA ALM :** <3 ans

RÉSULTAT 2023

1,4 ANS



**INDICATEUR :** P154.0, taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %).

**DÉFINITION :** taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

**FINALITÉ :** mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

**OBJECTIF DEA ALM :** <1.6% en réel et <1.2% sur 5 ans

RÉSULTATS 2023

1,55% EN RÉEL ET  
1,85% SUR 5 ANS



**INDICATEUR :** P155.1, taux de réclamations (en nombre/1 000 abonnés)

**DÉFINITION :** cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

**FINALITÉ :** traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

**OBJECTIF DEA ALM :** <0.8 pour 1 000 abonnés

RÉSULTAT 2023

0,57 POUR  
1 000 ABONNÉS



# Indicateurs de performance Assainissement collectif

**INDICATEUR :** P201.1, taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (en %).

**DÉFINITION :** quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif.

**FINALITÉ :** cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif.

**OBJECTIF DEA ALM :** 86,4%

RÉSULTAT 2023

89,7%



**INDICATEUR :** P202.2B, indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120).

**DÉFINITION :** indice attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées.

**FINALITÉ :** évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution.

**OBJECTIF DEA ALM :** 120

RÉSULTAT 2023

115



**INDICATEUR :** P206.3, taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (en %).

**DÉFINITION :** pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation (transport conforme à la réglementation et filière de traitement autorisée ou déclarée). Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

**FINALITÉ :** l'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires.

**OBJECTIF DEA ALM :** 100%

RÉSULTAT 2023

100%



**INDICATEUR :** P207.0, montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m<sup>3</sup>).

**DÉFINITION :** abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.

**FINALITÉ :** mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

**OBJECTIF DEA ALM :** non défini



**INDICATEUR :** P251.1, taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (en nombre/1 000 habitants desservis).

**DÉFINITION :** l'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.

**FINALITÉ :** l'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

**OBJECTIF DEA ALM :** 0,1 pour 1 000 habitants desservis



**INDICATEUR :** P252.2, nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (nombre/100 km de réseau).

**DÉFINITION :** on appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privées des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte.

**FINALITÉ :** l'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

**OBJECTIF DEA ALM :** <4.17 pour 100 km de réseau



**INDICATEUR :** P253.2, taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (en %).

**DÉFINITION :** quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.

**FINALITÉ :** compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

**OBJECTIF DEA ALM :** >0.56%



**INDICATEUR :** P254.3, conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (en %).

**DÉFINITION :** pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.

**FINALITÉ :** s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.

**OBJECTIF DEA ALM :** 100%



**INDICATEUR :** P255.3, indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (en valeur de 0 à 120)

**DÉFINITION :** indice attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations.

**FINALITÉ :** l'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

**OBJECTIF DEA ALM :** ≥100



**INDICATEUR :** P256.2, durée d'extinction de la dette de la collectivité (en années).

**DÉFINITION :** durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

**FINALITÉ :** apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

**OBJECTIF DEA ALM :** <3 ans



**INDICATEUR :** P257.0, taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (en %).

**DÉFINITION :** taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

**FINALITÉ :** mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

**OBJECTIF DEA ALM :** <0.43% en réel et <0.64% sur 5 ans



**INDICATEUR :** P258.1, taux de réclamation (en nombre/1 000 abonnés).

**DÉFINITION :** cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

**FINALITÉ :** traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif.

**OBJECTIF DEA ALM :** <0.32 pour 1 000 abonnés



# Indicateurs de performance Assainissement Non Collectif

**INDICATEUR :** P301.3 taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (en %).

**DÉFINITION :** il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées.

**FINALITÉ :** l'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.

**OBJECTIF DEA ALM :** 88,8%

**DONNÉES  
NON  
DISPONIBLES**



## Eau et Assainissement

Enquête 2023

Enquête de satisfaction réalisée par l'institut d'études MOAI auprès d'un panel représentatif des abonnés de l'agglomération d'Angers Loire Métropole. Vous êtes plus de 2000 à avoir répondu et nous vous en remercions.



**92%**

d'entre vous sont satisfaits de la

**Qualité de l'eau**

et même 95% chez les consommateurs d'eau du robinet exclusivement !

### Satisfaction



**98%**

d'entre vous sont satisfaits du

**Service de l'eau et  
de l'assainissement**

### Eau consommée comme boisson



Pour  
**65%**  
eau du robinet  
principalement



+ 4 points  
par rapport à 2020

Pour  
**23%**  
en bouteille  
principalement



Pour  
**12%**  
les 2 l

**65%** pensent  
que le prix de l'eau  
est justifié / normal



#### Le saviez-vous ?

- En 2022, le prix de l'eau est de 3,80 € TTC / mètre cube soit 0,0038 € / litre (à titre de comparaison : le prix moyen d'une eau de source est 44 fois plus cher (0,17 € TTC / litre)
- Sources : Syndicat des eaux de sources et des eaux minérales naturelles

### Identification du service



L'eau, l'assainissement  
et le pluvial de votre  
commune sont gérés  
par  **angers loire métropole**  
communauté urbaine

**Vous êtes plus de 50%  
intéressés par la possibilité  
de suivre votre  
consommation et faire vos  
démarches en ligne.**  
» Bonne nouvelle, nous  
vous avons entendu et nous  
travaillons actuellement  
sur le sujet !

# Qualité de l'eau distribuée en 2023

Communication Agence Régionale de Santé Pays de la Loire



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



**ZONE DE DISTRIBUTION : ANDARD**

**Indicateur global de qualité**

**Conclusion sanitaire**

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A** Eau de bonne qualité

B Eau de qualité convenable

C Eau de qualité insuffisante

D Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (LOIRE-AUTHION) soit 7 264 personnes. Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

**PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU**

**BACTÉRIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **15**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

**NITRATES**

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **77**  
Valeur moyenne : **9,79 mg/L**  
Valeur maxi : **25 mg/L**

**PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS**

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **14**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **421**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

**TRIHALOMÉTHANES**

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **35**  
Valeur moyenne : **21,8 microgramme/L**  
Valeur maxi : **60 microgramme/L**

**Quelques conseils**

**ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**PLOMB** Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**CHANGEMENTS DE SAVOIR** Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de savoir ou de couleur de l'eau distribuée.

**RÉSEAU PRIVÉ** Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**DURETÉ**

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est émettrice. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **77**  
Valeur moyenne : **18,2 °F**  
Valeur maxi : **32,1 °F**

**Pour aller plus loin**

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : [www.esppotable.santepdl.fr](http://www.esppotable.santepdl.fr)

Édité le 06/03/2024  
UDI 049003953

**Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES**  
<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr> ☎ 02 49 10 47 90 ars-pdl-se-edch@ars.sante.fr

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Ces résultats du contrôle des paramètres de qualité des eaux canalisation ne sont pas en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



**ZONE DE DISTRIBUTION : ANGERS**

**Indicateur global de qualité**

**Conclusion sanitaire**

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A** Eau de bonne qualité

B Eau de qualité convenable

C Eau de qualité insuffisante

D Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est morte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 290000 personnes. Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

**PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU**

**BACTÉRIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **458**  
Conformité : **99 %**  
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

**NITRATES**

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**  
Valeur moyenne : **10,8 mg/L**  
Valeur maxi : **25 mg/L**

**PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS**

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **421**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

**TRIHALOMÉTHANES**

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **28**  
Valeur moyenne : **20,1 microgramme/L**  
Valeur maxi : **47 microgramme/L**

**Quelques conseils**

**ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**PLOMB** Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**CHANGEMENTS DE SAVOIR** Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de savoir ou de couleur de l'eau distribuée.

**RÉSEAU PRIVÉ** Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**DURETÉ**

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est émettrice. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**  
Valeur moyenne : **16,9 °F**  
Valeur maxi : **21,4 °F**

**Pour aller plus loin**

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : [www.esppotable.santepdl.fr](http://www.esppotable.santepdl.fr)

Édité le 06/03/2024  
UDI 049000523

**Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES**  
<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr> ☎ 02 49 10 47 90 ars-pdl-se-edch@ars.sante.fr

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Ces résultats du contrôle des paramètres de qualité des eaux canalisation ne sont pas en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

50

RAPPORT 2023 // Direction Eau & Assainissement Angers Loire Métropole

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?**

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Pays de la Loire

**ZONE DE DISTRIBUTION : BEHUARD**

**Conclusion sanitaire** Indicateur global de qualité

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A** A : Eau de bonne qualité  
B : Eau de qualité convenable  
C : Eau de qualité insuffisante  
D : Eau de mauvaise qualité  
Indicateur 2022 : B

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par les captages : LA CHAPELLE F4, LA CHAPELLE F5, LA CHAPELLE F1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Rochefort-sur-Loire, ou elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BÉHARÉ), soit 126 personnes. Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

**PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU**

**BACTÉRIOLOGIE** A Très bonne qualité  
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.  
Nombre de prélèvements : 11  
Conformité : 100 %  
Valeur maxi : 0 n/100 ml  
Années prises en compte : 2021, 2022, 2023

**NITRATES** A Très bonne qualité  
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).  
Nombre de prélèvements : 7  
Valeur moyenne : 3,49 mg/L  
Valeur maxi : 7,3 mg/L

**PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS** A Bonne qualité  
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.  
Nombre de prélèvements : 3  
Conformité : 100 %  
Nombre de substances recherchées : 421  
Valeur moyenne : 0,027 microgramme/L

**TRIHALOMÉTHANES** A Bonne qualité  
Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.  
Nombre de prélèvements : 7  
Valeur moyenne : 32,3 microgramme/L  
Valeur maxi : 54 microgramme/L

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**DURETÉ** Eau peu calcaire  
Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est émettrice. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.  
Nombre de prélèvements : 7  
Valeur moyenne : 15,6 °F  
Valeur maxi : 16,2 °F

**Quelques conseils**

**ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**PLOMB** Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**RECHAUFEUR** Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

**RECHAUFFEUR** Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**Pour aller plus loin**

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.esupotable.santp.la Loire.fr](http://www.esupotable.santp.la Loire.fr)

Édité le 06/03/2024  
UCI 04900289

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déficitaire. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES  
<https://www.pays-de-la-loire.ars.santp.la Loire.fr> ☎ 02 49 10 47 90 [ars-pdl-se-ed@ars.santp.la Loire.fr](mailto:ars-pdl-se-ed@ars.santp.la Loire.fr)

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?**

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Pays de la Loire

**ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT CLEMENT DE LA PLACE**

**Conclusion sanitaire** Indicateur global de qualité

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A** A : Eau de bonne qualité  
B : Eau de qualité convenable  
C : Eau de qualité insuffisante  
D : Eau de mauvaise qualité  
Indicateur 2022 : B

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOIS TIERS P1, LE BOYAU P2, LE BOYAU P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de St Georges-sur-Loire, ou elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE, SAINT-LEGER-DE-LINIERES, SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX), soit 2094 personnes. Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

**PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU**

**BACTÉRIOLOGIE** A Très bonne qualité  
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.  
Nombre de prélèvements : 15  
Conformité : 100 %  
Valeur maxi : 0 n/100 ml

**NITRATES** A Bonne qualité  
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).  
Nombre de prélèvements : 6  
Valeur moyenne : 7,98 mg/L  
Valeur maxi : 16 mg/L

**PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS** A Bonne qualité  
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.  
Nombre de prélèvements : 12  
Conformité : 100 %  
Nombre de substances recherchées : 421  
Valeur moyenne : 0,022 microgramme/L

**TRIHALOMÉTHANES** A Bonne qualité  
Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.  
Nombre de prélèvements : 5  
Valeur moyenne : 33,4 microgramme/L  
Valeur maxi : 48 microgramme/L

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**DURETÉ** Eau peu calcaire  
Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est émettrice. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.  
Nombre de prélèvements : 6  
Valeur moyenne : 15,5 °F  
Valeur maxi : 16,1 °F

**Quelques conseils**

**ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**PLOMB** Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**RECHAUFEUR** Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

**RECHAUFFEUR** Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**Pour aller plus loin**

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.esupotable.santp.la Loire.fr](http://www.esupotable.santp.la Loire.fr)

Édité le 06/03/2024  
UCI 04900247

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déficitaire. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES  
<https://www.pays-de-la-loire.ars.santp.la Loire.fr> ☎ 02 49 10 47 90 [ars-pdl-se-ed@ars.santp.la Loire.fr](mailto:ars-pdl-se-ed@ars.santp.la Loire.fr)



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MATHURIN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	Eau de bonne qualité
		B	Eau de qualité convenable
		C	Eau de qualité insuffisante
		D	Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOULET P3, LE BOULET PA. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>L'eau distribuée est produite par l'usine de Saint-Rémy la Varenne, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (LOIRE-AUTUN) soit 256 personnes. Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b></p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023</p>	
		<p><b>NITRATES</b></p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).</p> <p>Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 5,23 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L</p>	
		<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b></p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/l pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/l pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 421 Valeur moyenne : 0 microgramme/l</p>	

**Quelques conseils**

**ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**PLOMB** Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**CHANGEMENTS DE SAVOIR** Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de savoir ou de couleur de l'eau distribuée.

**RÉCUPÉRATEUR D'EAU** Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**Pour aller plus loin**

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.esppotable.sainte.gouv.fr](http://www.esppotable.sainte.gouv.fr)

Édité le 06/03/2024  
UDI 049003955

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES  
<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr> 02 49 10 47 90 [ars-pdi-se-ed@chairs.sante.fr](mailto:ars-pdi-se-ed@chairs.sante.fr)



ZONE DE DISTRIBUTION : SOULAINES

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	Eau de bonne qualité
		B	Eau de qualité convenable
		C	Eau de qualité insuffisante
		D	Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.</p> <p>L'eau distribuée est produite par l'usine des Fauts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SOULAINES-SUR-AUBANCE), soit 1399 personnes. Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b></p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023</p>	
		<p><b>NITRATES</b></p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).</p> <p>Nombre de prélèvements : 72 Valeur moyenne : 10,8 mg/L Valeur maxi : 25 mg/L</p>	
		<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b></p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/l pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/l pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 421 Valeur moyenne : 0 microgramme/l</p>	

**Quelques conseils**

**ENTRETIEN** Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**PLOMB** Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**CHANGEMENTS DE SAVOIR** Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de savoir ou de couleur de l'eau distribuée.

**RÉCUPÉRATEUR D'EAU** Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**Pour aller plus loin**

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.esppotable.sainte.gouv.fr](http://www.esppotable.sainte.gouv.fr)

Édité le 06/03/2024  
UDI 049000249

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES  
<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr> 02 49 10 47 90 [ars-pdi-se-ed@chairs.sante.fr](mailto:ars-pdi-se-ed@chairs.sante.fr)

# Sigles & abréviations

<b>AELB</b>	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	<b>M€</b>	Million d'euros
<b>AEP</b>	Adduction d'Eau Potable	<b>m<sup>3</sup></b>	Mètre cube
<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	<b>MES</b>	Matière En Suspension
<b>AIPR</b>	Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux	<b>MRC</b>	Modernisation des Réseaux de Collecte
<b>ALM</b>	Angers Loire Métropole	<b>MW</b>	Mégawatt
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé	<b>PC</b>	Permis de Construire
<b>BP</b>	Budget Prévisionnel	<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Energie Territorial
<b>CA</b>	Chiffre d'Affaires	<b>PFAC</b>	Participation au Financement de l'Assainissement Collectif
<b>CACES</b>	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité	<b>PFACAD</b>	Participation au Financement de l'Assainissement Collectif Assimilé Domestique
<b>CATEC</b>	Certificat d'Aptitude pour le Travail en Espaces Confinés	<b>PL</b>	Poids Lourds
<b>CCBV</b>	Communauté de Communes de Baugeois Vallée	<b>PLU/PLUi</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>cts ou c€</b>	Centimes d'euros	<b>PR</b>	Poste de Relevage
<b>CUa</b>	Certificat d'Urbanisme d'information	<b>PRE</b>	Participation pour Raccordement à l'Égout
<b>CUb</b>	Certificat d'Urbanisme opérationnel	<b>UV</b>	Ultra-Violet
<b>CVM</b>	Chlorure de Vinyle Monomère	<b>SAF</b>	Service Administratif et Financier
<b>DEA</b>	Direction Eau et Assainissement	<b>SAP</b>	Systems, Applications and Products for data processing (progiciel de gestion intégré)
<b>DICT</b>	Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux	<b>SD</b>	Schéma Directeur
<b>DP</b>	Déclaration Préalable de travaux	<b>SEA</b>	Syndicat d'Eau de l'Anjou
<b>DSIN</b>	Direction des Services Informatiques et du Numérique	<b>SESI</b>	Service Expertise et Système d'Information
<b>DT</b>	Déclaration de projet de Travaux	<b>SET</b>	Service Etudes et travaux
<b>eH</b>	Équivalent habitant	<b>SI</b>	Système d'Information
<b>EPI</b>	Équipement de Protection Individuelle	<b>SIAEP</b>	Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
<b>EPC</b>	Équipement de Protection Collective	<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>EPCI</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale	<b>SMP</b>	Syndicat Mixte de Production
<b>EU</b>	Eau Usée	<b>SPANC</b>	Service Public d'Assainissement Non Collectif
<b>FNCCR</b>	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies	<b>SPS</b>	Sécurité et Protection de la Santé
<b>FSL</b>	Fond de Solidarité pour le Logement	<b>SR</b>	Station de Relèvement
<b>GC</b>	Génie Civil	<b>SST</b>	Sauveteur Secouriste du Travail
<b>GEMAPI</b>	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	<b>STEP</b>	Station d'Épuration
<b>GRC</b>	Gestion de la relation Clientèle	<b>T de MS</b>	Tonne de Matière Sèche
<b>GWh/an</b>	Gigawattheure par an	<b>TICFE</b>	Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité
<b>HT</b>	Hors Taxe	<b>TTC</b>	Toutes Taxes Comprises
<b>ICNE</b>	Intérêts Courus Non Echus	<b>ZA</b>	Zone Artisanale / Zone d'Activité
<b>INRS</b>	Institut National de Recherche et de Sécurité	<b>ZAC</b>	Zone Artisanale et Commerciale
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	<b>ZI</b>	Zone Industrielle
<b>k€</b>	kiloeuro (1kiloeuro = 1000 euros)	<b>TI</b>	Territoire Intelligent
<b>kWc</b>	kilo watt-crête (= puissance maximale, ou "puissance crête", délivrée par un panneau solaire photovoltaïque dans des conditions données d'ensoleillement, de température et de qualité de l'air)		

## Une question ? contactez le service clientèle

Par mail : [eau.clientele@angersloiremetropole.fr](mailto:eau.clientele@angersloiremetropole.fr)

Par téléphone : 02 41 05 51 15

## Une urgence ?

Eau : 02 41 05 50 50

Assainissement : 02 41 05 51 51

rafraîchissante  
écologique  
disponible  
économique



**L'EAU DU ROBINET,  
ELLE A TOUT POUR PLAIRE !**